

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 68

Séance tenue le 5 février 2003, à 19 h 30
Salle de réception Le Danube bleu
1461, route Kennedy nord,
Sainte-Marie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION	4
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	10
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	18
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS	26
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme MARTHE DAIGLE.....	33
M. MARIO RODRIGUE	37
M. JEAN-DENIS MORIN.....	38
M. DENIS LACASSE	52
M. LUC VEILLEUX.....	58
M. GASTON CADRIN	60
M. GUY DROUIN	82
M. PIERRE GIGUÈRE	86



SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette quarante-septième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10

Je me présente, je m'appelle Louise Boucher et je préside cette Commission d'enquête et d'audiences publiques. Je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15

Alors nous poursuivons ce soir à Sainte-Marie la première partie de l'audience publique, et je vous dirais même que nous en sommes aux derniers kilomètres de cette première partie puisque nous terminerons demain soir dans cette salle la tournée régionale que nous avons prévu faire en votre compagnie afin de recevoir vos questions sur la production porcine.

20

Donc c'est l'occasion qui vous est donnée aujourd'hui et demain de poser vos questions, et à la suite de cette première partie, nous ferons un petit temps d'arrêt de trois (3) semaines, et nous reprendrons le 3 mars prochain à Québec la dernière partie de la consultation publique qui consiste en fait à recevoir votre opinion, à entendre votre opinion et vos propositions sur le développement durable de la production porcine. Nous reviendrons d'ailleurs et nous

25

terminerons cette dernière partie de la consultation publique ici même, à Sainte-Marie, et nous serons avec vous le 14 avril.

30

D'ailleurs, je vous invite peut-être à consulter, à l'arrière de la salle, il y a un feuillet d'information qui vous donne les modalités, dates et lieux de cette dernière partie et qui vous indique comment vous préparer pour les mémoires, à qui vous adresser pour vous inscrire et quand et où vous pourrez le faire.

35

Alors ce soir, nous débiterons la séance publique avec la présentation de portraits régionaux, tant le portrait agricole, le portrait environnemental, le portrait santé, le portrait faunique. Ça devrait prendre probablement autour de trois quarts ($\frac{3}{4}$) d'heure, on va essayer de s'en tenir à ça.

40

Après ces présentations, on fera une pause de quinze (15) minutes et c'est à ce moment-là que le registre sera ouvert à l'arrière de la salle. Alors le registre, c'est là que vous devez vous inscrire s'il est de votre intention de poser des questions à la Commission. Au retour de la pause, je vous appellerai par ordre d'inscription au registre.

Et ce registre, je le fermerai demain soir, à un moment que je choisirai, et je le choisirai en fonction de l'heure de fermeture. En fait, la Commission souhaite terminer ses travaux aux

45 environs de vingt-trois heures (23 h). Donc je choisirai un moment dans la soirée, en fonction du nombre de personnes inscrites, où il sera nécessaire de fermer le registre.

Donc au retour de la pause, je vous appellerai par ordre d'inscription et à chacune des fois que vous vous présenterez devant nous, parce qu'il vous est possible de vous réinscrire au registre, je vous autoriserai à poser deux (2) questions. Vous devez vous adresser à moi lorsque vous posez des questions, et les réponses doivent également être adressée à la Commission.

Tout s'est bien passé jusqu'à maintenant, tout se déroule bien. On essaie d'éviter le plus possible les préambules trop longs et en arriver le plus rapidement possible à la question.

55 Nous avons avec nous ce soir et demain, pour répondre à vos questions, des personnes-ressources que je vous présente maintenant, en fait je vais vous présenter les porte-parole de chacun des ministères et organismes présents, et à leur tour ils sauront nous présenter les personnes qui les accompagnent.

60 Alors je commencerai par monsieur Denis Sanfaçon, qui est le porte-parole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Bonsoir monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

65 Bonsoir madame la Présidente. Alors je suis accompagné ce soir du directeur régional, monsieur Étienne Pouliot, ainsi que de l'équipe habituelle, madame Hélène Brassard, monsieur Michel Ouellet, madame Raymonde Fortin, madame Pascale Cantin, monsieur Robert Fillion et madame Geneviève Rousseau.

70

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors bonsoir messieurs-dames.

75 Monsieur Claude Robitaille, de la Financière agricole du Québec. Bonsoir monsieur Robitaille.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

80 Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires. Pour notre séjour à Sainte-Marie, je suis accompagné de monsieur Gaétan Malo.

PAR LA PRÉSIDENTE:

85 Bonsoir messieurs.

Du ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Benoit Gingras.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

90

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Alors m'accompagnent dans la salle le directeur de la Direction de la santé publique et monsieur Pierre Lainesse aussi, de l'équipe Santé environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

95

Alors bonsoir messieurs-dames.

Du ministère de l'Environnement du Québec, monsieur Pierre Fortin.

100

PAR M. PIERRE FORTIN:

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Moi, je suis accompagné du directeur régional, monsieur Bob Van Oyen, que vous avez eu le plaisir de rencontrer à quelques reprises, et qui est aussi coprésident d'un comité de mise en œuvre au sein du ministère de l'Environnement, la mise en œuvre du REA, du fameux règlement .

105

Et on est accompagné de Michel Rousseau, qui est directeur adjoint au secteur agricole au niveau régional; Carl Bernier, Marc Simoneau que vous avez aussi rencontré, Richard Beaulieu et Serge Bouchard.

110

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors bonsoir messieurs.

115

Du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur Jean Nadeau.

PAR M. JEAN NADEAU:

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Je suis accompagné de monsieur Patrick Tavan.

120

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir messieurs.

125

Et de la Société de la faune et des parcs du Québec, monsieur Guy Trecia.

PAR M. GUY TRENCIA:

130

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Je suis accompagné de monsieur Guy Boucher qui est le directeur à l'aménagement de la Faune pour la région Chaudière-Appalaches.

135 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors bonsoir messieurs.

140 La Commission est également accompagnée d'une partie de son équipe, je vous la présente; si jamais vous avez des questions à leur adresser, vous connaîtrez leur nom. Alors nous avons les deux (2) analystes avec nous, soit mesdames Julie Cyr et Julie Milot.

145 À l'arrière de la salle, la conseillère en communication, madame Alexandra Dufresne; la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Suzanne Bouchard.

145 Également, nous avons le responsable de l'organisation logistique, monsieur Daniel Buisson; le technicien du son, monsieur Martin Lajoie.

150 Les transcriptions sont assurées par madame Florence Béliveau. Alors je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions seront disponibles dans la semaine qui suit les séances dans les vingt (20) centres de consultation que la Commission a ouverts ainsi que dans le site Internet du Bureau d'audiences publiques. Et tous les documents qui sont déposés au cours de nos séances publiques sont également déposés dans ces centres et dans le site.

155 Je vous invite, avant de passer la parole à monsieur Sanfaçon, je vous invite par ailleurs, avant de nous quitter, à compléter un questionnaire sondage à l'arrière de la salle. Vous pouvez y faire vos commentaires quant à votre appréciation de la séance de ce soir ou de celle de demain.

160

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION**

165

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors à vous la parole, monsieur Sanfaçon.

170 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente.

175 Alors la présentation du portrait bioalimentaire de la région sera d'abord fait, dans sa partie statistique, par madame Hélène Brassard. Et monsieur Étienne Pouliot ajoutera un peu de saveur locale à ces chiffres.

PAR Mme HÉLÈNE BRASSARD:

180 Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

Au cours de la présentation de ce dernier portrait régional, je vous présenterai d'abord le secteur bioalimentaire régional, et puis ce qui en est de l'agriculture en général et de la production porcine plus particulièrement.

185 Après quelques mots sur l'industrie de l'abattage et de la transformation de la viande porcine, je terminerai par quelques données plus spécifiques à l'agroenvironnement, avant de céder la parole à monsieur Pouliot.

190 Le bioalimentaire est un secteur important de l'économie régionale de Chaudière-Appalaches, puisque quinze pour cent (15 %) des emplois y sont reliés. L'agriculture occupe dix mille trois cents (10 300) personnes et la transformation sept mille (7000); près dix mille deux cents (10 200) emplois sont associés au commerce des aliments et à la restauration.

195 La région fournit sept pour cent (7 %) des emplois du secteur bioalimentaire québécois et génère une activité économique comptant pour douze pour cent (12 %) du produit intérieur brut régional.

200 Selon le recensement de l'agriculture mené par Statistique Canada en mai 2001, la région de Chaudière-Appalaches compte six mille quinze (6015) entreprises agricoles. Ces entreprises possèdent plus de cinq cent sept mille hectares (507 000 ha) et en cultivent plus de deux cent dix-neuf mille (219 000 ha), sans compter les cinquante-neuf mille hectares (59 000 ha) en pâturage.

205 Les cultures fourragères et la luzerne sont de loin les plus importantes, totalisant près des deux tiers (2/3) des superficies cultivées; l'orge et le maïs viennent ensuite avec dix pour cent (10 %) des superficies respectivement, suivis de l'avoine avec cinq pour cent (5 %) des superficies.

210 Soulignons la production acéricole qui, avec ses douze millions (12 M) d'entailles compte pour plus du tiers des entailles du Québec.

215 Les productions animales sont très présentes dans la région, la production laitière est de loin la plus importante avec mille huit cent trente-deux (1832) entreprises et un cheptel de plus de soixante-seize mille (76 000) vaches laitières. La production bovine vient ensuite avec mille cent douze (1112) entreprises détenant des vaches de boucherie et cinq cent quatre-vingt-une

(581) des bouvillons. Trois cent trente (330) entreprises déclarent un cheptel de cinq point neuf millions (5,9 M) de poules et poulets, soit vingt pour cent (20 %) du cheptel avicole québécois.

220 Plusieurs entreprises, soit six cent quinze (615), possèdent des chevaux et poneys, alors que des moutons et agneaux sont présents sur cent trente-sept (137) entreprises.

225 Finalement, neuf cent six (906) entreprises élèvent des porcs. Ces neuf cent six (906) entreprises ont un cheptel porcin en inventaire d'un million deux cent quarante-huit mille deux cent soixante-dix-sept (1 248 277) têtes, toutes catégories confondues, ce qui correspond à près de trente pour cent (30 %) du cheptel total du Québec.

230 Des neuf cent six (906) entreprises déclarant des porcs dans la région, environ quatre-vingts pour cent (80 %), soit sept cent trente-deux (732), sont considérées entreprises porcines car elles tirent de l'élevage porcin plus de la moitié de leur revenu agricole. C'est à ces entreprises que nous nous intéresserons pour les fins de la présentation.

235 Ainsi, lorsqu'on considère la répartition des exploitations porcines de la région selon des strates de cheptel, on constate que soixante-dix-neuf pour cent (79 %) d'entre elles ont moins de deux mille (2000) porcs en inventaire, toutes catégories confondues, une proportion supérieure à celle du Québec. Je rappelle qu'il s'agit là d'entreprises agricoles et non de sites de production, une entreprise pouvant posséder plus d'un site.

240 Le cheptel moyen des entreprises porcines est de mille cinq cent quatre-vingt-huit (1588) têtes en inventaire, toutes catégories confondues, ce qui est nettement inférieur à la moyenne québécoise de mille huit cent soixante-trois (1863) têtes. C'est également le cas lorsqu'on considère les principales catégories de porcs spécifiquement.

245 L'entreprise de la région, qu'elle soit porcine ou oeuvrant dans une autre production, a une superficie moyenne inférieure à la moyenne québécoise, soit quatre-vingt-un hectares (81 ha) pour l'entreprise porcine et quatre-vingt-cinq (85 ha) pour l'entreprise d'autres types.

250 La majorité des entreprises, soit quatre-vingt-trois pour cent (83 %), possèdent un atelier d'engraissement, alors que soixante-huit pour cent (68 %) possèdent un atelier de maternité, et c'est donc une (1) entreprise porcine sur deux (2) qui possède les deux (2) ateliers à la fois.

255 Le secteur régional de l'abattage et de la transformation de viande de porc compte vingt et une (21) entreprises, soit onze pour cent (11 %) des entreprises du secteur québécois, qui emploient plus de deux mille huit cents (2800) personnes, dix-huit pour cent (18 %) des emplois de ce secteur au Québec.

Ces entreprises se spécialisent dans la transformation à valeur ajoutée, l'abattage spécialisé et l'abattage multiespèce.

260 Passons maintenant à quelques informations plus agroenvironnementales. Au cours des
dix (10) dernières années, le ministère a procédé à la compilation de plus de cent mille (100 000)
échantillons de sols effectués à travers le Québec. Les résultats compilés des analyses de sols
effectuées dans la région indiquent que dix-neuf pour cent (19 %) des échantillons présentent un
taux de saturation en phosphore supérieur à dix pour cent (10 %).

265 Il faut souligner que les résultats obtenus des compilations des analyses de sols ne
peuvent être directement transposés aux superficies, parce que la superficie associée à chaque
échantillon ne nous est pas connue. Le grand nombre d'échantillons recueillis nous permet
toutefois d'obtenir quelques indicateurs intéressants. Par exemple ces résultats permettent de
270 démontrer la variabilité des taux de saturation en phosphore des sols entre les régions et à
l'intérieur même des régions, une variabilité que prend en compte la nouvelle réglementation.

Le ministère a procédé à une évaluation par télédétection de l'étendue du déboisement
en Chaudière-Appalaches. Pour ce faire, nous avons utilisé les cartes de base topographiques
275 du Québec du début des années quatre-vingt-dix, les avons comparées à quatre (4) images
satellites prises entre le 14 juillet et le 1^{er} septembre 1999.

Cette comparaison a permis de constater que la perte de boisés à l'intérieur de la zone
agricole de la région ainsi évaluée correspond à moins de un pour cent (1 %), soit huit mille neuf
280 cent deux hectares (8902 ha), et à près de deux pour cent (2 %) à l'extérieur de la zone agricole,
soit neuf mille cent dix-sept hectares (9117 ha).

Je vous présenterai pour terminer un court bilan des interventions du ministère dans le
cadre du programme Prime-Vert. Ainsi, entre le 1^{er} avril 1997 et le 31 mars 2002, mille quarante
285 (1040) structures d'entreposage ont été érigées pour stocker le fumier produit par des animaux,
des bovins surtout, logés dans des bâtiments construits antérieurement au 1^{er} juin 1993.

Bien qu'ils doivent obligatoirement stocker le fumier, les producteurs n'ont pas d'aide
directe pour le faire s'il s'agit de bâtiments construits après le 1^{er} juin 93.

290 L'aide financière représente soixante-dix (70 %) ou quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des
coûts admissibles, selon la taille de l'élevage.

Soulignons que le stockage étanche des déjections de porc est maintenant complété.

295 Pour la période de 1997-2002, le volet procédés de traitement a accordé un point un
million (1,1 M\$) dans la région pour soutenir quatre-vingt-sept (87) entreprises dans leurs projets,
dont soixante-quatorze (74) entreprises porcines.

300 Les rampes d'épandage, on l'a vu souvent, constituent un excellent moyen de mieux
gérer les lisiers et de diminuer les odeurs. Entre le 1^{er} avril 97 et le 31 mars 2002, soixante-dix-
huit (78) rampes ont été acquises avec l'aide financière du ministère, dont cinquante-six (56) par

des entreprises porcines. Cette aide représente cinquante pour cent (50 %) des coûts d'acquisition.

305

Un nouveau volet à Prime-Vert, en vigueur depuis un an, contribue à soixante-dix pour cent (70 %) au financement des travaux visant à diminuer les risques de pollution diffuse. L'aménagement des berges et cours d'eau agricoles, la plantation de haies brise-vent, l'introduction de pratiques de conservation des sols et la restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau comptent parmi les travaux admissibles. Dans la région de Chaudière-Appalaches, quarante et un (41) projets ont été réalisés.

310

On retrouve dans la région un organisme de gestion des fumiers, Fertior. Cet organisme regroupait, en 2001-2002, cinq cent soixante-treize (573) clients dont trois cent quarante (340) dans le secteur porcin.

315

Finalement, au 31 mars 2002, dix (10) clubs-conseils en agroenvironnement œuvraient dans la région; mille cinquante-quatre (1054) entreprises agricoles en étaient membres, soit deux cent dix-sept (217) entreprises porcines. Trente-deux pour cent (32 %) des unités animales de la région appartenaient à des entreprises membres.

320

Je soulignerais que cette formule continue de gagner en popularité auprès des producteurs agricoles depuis mars dernier, que le nombre d'entreprises membres continue d'augmenter.

325

Je cède maintenant la parole à monsieur Pouliot pour plus d'informations sur les interventions du ministère dans la région.

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

330

Madame la Présidente, bonsoir. Juste quelques informations complémentaires.

Vous dire que la Direction régionale du ministère Chaudière-Appalaches regroupe sept (7) centres de services ainsi qu'un (1) centre administratif; l'effectif régional est de soixante-huit (68) personnes, dont vingt et une (21) sont plus spécialement dédiées à l'agroenvironnement au niveau du service-conseil.

335

Nos centres de services sont à Saint-Flavien, à Lévis, à Montmagny depuis tout dernièrement, à Saint-Georges-de-Beauce, Lac Etchemin, à Thetford et enfin à Sainte-Marie. Nos centres de services sont très accessibles parce que le maximum de distance que les entreprises agricoles ont pour se rendre au centre de services est de cinquante kilomètres (50 km).

340

L'ensemble des ressources humaines et financières du ministère couvre les secteurs suivants: l'agroenvironnement bien sûr, la consolidation des entreprises agricoles, l'établissement en agriculture, les grandes cultures et la fertilisation, les productions animales,

345

l'acériculture, l'horticulture, le génie agricole, l'agriculture biologique, la transformation et le marketing des produits agroalimentaires, la conservation des sols et de l'eau et enfin, l'accompagnement du milieu. Tout un cocktail!

350

Nos actions, concrètement, nos équipes de conseillers travaillent en agroenvironnement à transmettre aux entreprises agricoles et aux exploitations agricoles des techniques et des façons de faire bénéfiques pour l'environnement et adaptées aux systèmes de production des entreprises de la région.

355

Bien sûr, on a parlé des programmes mais une donnée supplémentaire au niveau des structures d'entreposage, en 2002-2003, cette année, trois cent soixante (360) structures seront construites pour un montant de subventions d'environ seize point cinq millions (16,5 M\$), pour un investissement total estimé à vingt-sept millions (27 M\$).

360

Au niveau des services-conseils en agroenvironnement, madame Brassard a dit que c'était un programme important, avec une participation aussi très importante. À cela, il faudrait ajouter aussi les entreprises membres de Fertior, pour six cent quatre-vingt-deux (682). Ce qui fait que pour la région, il y a près de dix-huit cents (1800) entreprises qui sont suivies par un conseiller en agroenvironnement subventionnées par le ministère, pour près de quarante pour cent (40 %) des entreprises au total.

365

Deux (2) initiatives particulières dans la région, au cours des dernières années, le projet "Caractérisation des déjections animales", sous l'égide de l'équipe régionale du ministère. Chaudière-Appalaches a fait preuve d'innovation en développant un projet de caractérisation des déjections animales.

370

Le projet de caractérisation des volumes et des concentrations en éléments fertilisants des déjections animales liquides pour les productions porcines a démarré à l'automne 2000 et se poursuivra jusqu'à l'été 2003. Ce projet implique dix-huit (18) partenaires dont le ministère, c'est bien sûr, de l'Agriculture, le ministère de l'Environnement, l'IRDA, l'UPA, Fertior et bien sûr, les clubs agroenvironnementaux de la région. Il permettra de caractériser cent quatre-vingt (180) fosses de lisier de porc auprès d'une centaine d'exploitations agricoles. Ça consiste à savoir réellement, en situation terrain, ce que nos structures d'entreposage contiennent et la concentration d'éléments fertilisants.

375

380

Le projet régional a inspiré un projet provincial qui vise la caractérisation des déjections animales de six (6) autres productions animales outre le porc, le bovin, l'ovin, la production laitière, la volaille-poulets et dindons et enfin, les œufs de consommation.

385

Autre initiative intéressante, bien sûr on a parlé beaucoup de Saints-Anges au cours des derniers mois, en novembre 2002, quarante-cinq (45) exploitations agricoles de Saints-Anges ont répondu avec enthousiasme à l'invitation du ministère de l'Agriculture de participer à un projet pilote unique au Québec. Celui-ci vise à établir un diagnostic entreprise par entreprise. Nous évaluerons les impacts, les conséquences ainsi que les coûts pour les exploitations

390

agricoles à se conformer au nouveau Règlement sur les exploitations agricoles pour parvenir à l'équilibre du phosphore à gérer, c'est-à-dire que la charge totale dans les engrais égale en gros la capacité des cultures à les valoriser.

395 Ces fermes sont présentement scrutées à la loupe pour établir, au cours de cette première étape, un diagnostic précis à partir des données propres à l'entreprise, une étape qui nécessite une implication volontaire des producteurs.

400 La communauté agricole de Saints-Anges se démarquait déjà par une proportion élevée, soixante-neuf pour cent (69 %) des entreprises agricoles, suivies par un conseiller en agroenvironnement.

405 Nous sommes actuellement à compléter le traitement de toute l'information recueillie au niveau des diagnostics. J'aurais bien aimé pouvoir sortir plus de résultats, mais il est malheureusement prématuré et trop tôt pour publier quelque résultat que ce soit, nous sommes à l'état de terminer la cueillette de toute l'information, à l'étape aussi de la validation des informations recueillies et de l'analyse.

410 Merci beaucoup aux gens de Saints-Anges pour leur collaboration, je leur en suis très reconnaissant. Soyez convaincus de notre contribution pour identifier, en collaboration avec le milieu, les problématiques régionales particulières en agroenvironnement, et nous participerons activement à les résoudre. Nous sommes résolument en mode solution.

415 Dans notre rôle d'accompagnement, nous continuerons à orienter les entreprises agricoles et l'agriculture régionale par du transfert technologique adapté. Le service-conseil est très important pour solutionner la problématique agroenvironnementale.

420 Nous entendons poursuivre nos efforts dans la promotion ainsi que l'adaptation des techniques, des pratiques visant à la conservation des ressources et la protection de l'environnement, dans un souci de développement durable.

Merci!

PAR LA PRÉSIDENTE:

425

Merci monsieur Pouliot.

430

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

PAR LA PRÉSIDENTE:

Maintenant, monsieur Fortin.

435

PAR M. PIERRE FORTIN:

Merci. J'invite monsieur Bob Van Oyen à présenter les activités du ministère de l'Environnement, ici en Chaudière-Appalaches.

440

PAR M. BOB VAN OYEN:

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires.

445

Alors je suis ici ce soir pour vous présenter le portrait porcine du côté environnemental pour la région Chaudière-Appalaches. La présentation est en six (6) chapitres: une brève description du territoire, quelques résultats sur le milieu hydrique à la fois au niveau de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, les actions de la Direction régionale en matière agroenvironnementale, le portrait agricole régional, les particularités de notre région et enfin, une

450

brève conclusion.

Je voudrais dès à présent dire qu'il est très difficile de faire un lien direct entre la production porcine et l'état de l'environnement. On est en mesure de faire un lien entre les activités agricoles, mais c'est beaucoup plus difficile de déterminer la partie qui est attribuable à

455

l'industrie porcine.

Alors le territoire Chaudière-Appalaches est situé donc au centre sud du Québec, une population de trois cent quatre-vingt-dix mille (390 000) habitants qui sont répartis dans cent trente-sept (137) municipalités regroupées dans neuf (9) MRC. De plus, on compte la ville de

460

Lévis qui regroupe trente-deux pour cent (32 %) de la population.

C'est une région à très forte activité économique, comme en fait foi le très faible taux de chômage, et le secteur primaire, comme on l'a vu tout à l'heure, est caractérisé par l'agriculture notamment, et on a aussi énormément d'industries, de petites et moyennes industries.

465

La région se caractérise aussi par un grand nombre de rivières; les principales sont la Chaudière, l'Etchemin, la rivière du Sud, la Petite Rivière du Chêne, la rivière Boyer. Et pour suivre la qualité de l'eau de ces rivières-là, le ministère de l'Environnement a installé vingt-cinq (25) stations réparties sur cinq (5) de ces rivières-là, c'est-à-dire la rivière du Sud, la rivière

470

Boyer, l'Etchemin, la Chaudière et la Bécancour.

La qualité de l'eau de surface est déterminée sur la base de sept (7) indicateurs qui sont l'azote ammoniacal, la chlorophylle, les coliformes fécaux, les matières en suspension, les nitrates-nitrites, le phosphore total et la turbidité.

475

La qualité de l'eau est directement reliée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Alors quand on parle de ces activités-là, on parle d'activités agricoles

évidemment, de concentration de cheptel, des industries avec rejets aux cours d'eau et aussi les populations qui sont desservies par des stations d'épuration.

480

Si on regarde la qualité de l'eau des cinq (5) rivières dont j'ai parlé à l'acétate précédent, on s'aperçoit qu'en été, cette qualité générale est extrêmement variable. Dans quarante pour cent (40 %) des stations, c'est-à-dire dans dix (10) stations, elle est bonne ou satisfaisante; dans seize pour cent (16 %) des stations, elle est douteuse; et dans quarante-quatre pour cent (44 %) des stations, elle est mauvaise ou très mauvaise. Et on note une forte corrélation entre les niveaux des activités de productions animales et la qualité de l'eau, comme en fait d'ailleurs foi la carte qui suit.

485

En effet, l'eau de mauvaise, de très mauvaise qualité se situe particulièrement sur la Chaudière, près de l'embouchure, et sur la rivière Boyer aussi. On voit les rectangles qui sont près de l'embouchure de ces rivières-là.

490

Comme je le disais tout à l'heure, il est cependant impossible, même s'il est possible de faire une corrélation entre les activités agricoles et la qualité de l'eau, il est impossible d'isoler ce qui est attribuable à la production porcine.

495

Au niveau de la qualité de l'eau souterraine, l'eau souterraine est omniprésente dans la région. Deux cent cinq mille (205 000) personnes sont alimentées en eau souterraine, soit par des puits individuels ou encore par des réseaux.

500

On rencontre plusieurs problèmes de contamination, par exemple il y a treize (13) municipalités, qui desservent un total de quatorze mille (14 000) personnes, qui sont alimentées directement par des drains horizontaux qui sont placés à faible profondeur en zone agricole, donc sous les terres d'épandage notamment. Donc pour ces municipalités, les risques sont très élevés de contamination microbienne et par les nitrates-nitrites. Et on remarque, dans quatre (4) municipalités, qu'il y a une contamination régulière par les nitrates et les nitrites.

505

Cependant, avec l'adoption de la nouvelle réglementation sur la qualité de l'eau potable, ces municipalités sont en train de se mettre aux normes et sont notamment à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement.

510

Pour en connaître plus sur le milieu hydrique, une vaste étude sur la qualité de l'eau potable a été entreprise par le ministère de l'Environnement, le MAPAQ et l'Institut national de santé publique. Elle se déroule dans cent cinquante-neuf (159) municipalités au Québec, sept (7) bassins versants dont trois (3) dans Chaudière-Appalaches, c'est-à-dire la Chaudière, l'Etchemin et la Boyer.

515

L'objectif de cette étude-là est de mieux documenter les risques environnementaux et les risques à la santé qui sont associés aux productions animales intensives, et les résultats devraient être connus dans les mois à venir, c'est-à-dire au printemps 2003.

520

525 La Direction régionale maintenant! La Direction régionale a pour mandat en fait d'assurer la mission du ministère qui est d'assurer la protection de l'environnement dans un contexte de développement durable. Elle le fait de deux (2) façons: en répondant aux demandes de la clientèle, y inclus les citoyens bien sûr, et aussi en s'assurant du respect des lois, règlements, politiques et directives en matière d'environnement.

530 La Direction régionale est la deuxième plus grosse, si on peut dire, au Québec, juste après la Montérégie. Elle compte quatre-vingt-un (81) employés dont trente-trois (33) employés permanents au niveau agricole, soit une augmentation de près de quarante-trois pour cent (43 %) par rapport à l'année dernière. Neuf (9) personnes sont affectées à l'analyse de projets, quinze (15) personnes sont affectées au contrôle terrain, et trois (3) personnes agissent à titre de chefs d'équipes. Et évidemment, nous avons cinq (5) personnes pour le soutien administratif de secrétariat notamment, et un directeur adjoint.

535 Au niveau du volet analyse, la mission du volet analyse, c'est d'établir la conformité réglementaire et législative des demandes que nous recevons, par rapport à la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur les établissements agricoles et le Règlement sur le captage des eaux souterraines notamment. On vérifie le contenu de toutes les demandes, c'est-à-dire les plans agroenvironnementaux de fertilisation, le dossier agronomique et donc le bilan phosphore qui devient un document primordial dans le cadre du nouveau REA, et la Directive sur les odeurs a été transférée au niveau des municipalités qui l'appliquent.

545 Par ailleurs, avec l'adoption de la nouvelle réglementation sur les établissements agricoles, c'est les projets majeurs qui vont faire l'objet d'un certificat d'autorisation, un CA, et le reste va faire l'objet d'un avis de projet qui doit être envoyé au ministère au moins trente (30) jours avant le début des travaux.

550 Pour vous donner une idée de l'activité agricole dans la région de la Chaudière-Appalaches, du 1^{er} avril 1997 au 30 novembre 2002, soit une période de soixante-huit (68) mois, nous avons émis deux mille trois cent quarante-neuf (2349) certificats d'autorisation, dont huit cent quarante-cinq (845) au niveau des suidés, dans le porc, et mille dix-sept (1017) dans les bovins laitiers.

555 Donc, si on ajoute à ça les cessions, les modifications et les révocations de certificat, le ministère a émis près de deux mille sept cents (2700) documents officiels, sur cette période-là.

560 Depuis l'adoption de la réglementation sur les établissements agricoles, sur les exploitations agricoles je devrais dire, nous avons beaucoup moins de certificats d'autorisation à émettre. Cependant, nous en avons émis cent soixante-treize (173) cette année. Cependant, nous avons reçu trois cent douze (312) avis de projets, ce qui fait quand même un total de cinq cent dix-sept (517) projets qui continuent, en fait l'activité donc continue au niveau agricole dans la région.

565 Le volet contrôle maintenant! Le volet contrôle a pour objectif de s'assurer des respects réglementaires tant sur l'entreposage, l'épandage et les cheptels, et on fait du contrôle à partir de plaintes écrites ou verbales que nous recevons, lorsqu'on évalue aussi la conformité des travaux qui sont autorisés soit par le biais d'un certificat d'autorisation, soit par le biais de l'avis de projet, lors de réalisation de programmes systématiques de contrôle ou encore lors de survols aériens.

570

Les contrôles se font sur différentes cibles, comme je disais tout à l'heure, entreposage, épandage, cheptel et traitement de fumiers.

575 Depuis 97-98, on note une augmentation certaine du nombre de plaintes que nous avons reçues. Alors dans les deux (2) dernières années entières, elles sont à peu près à deux cents (200), deux cent deux (202) pour 2000-2001 et cent quatre-vingt-dix-neuf (199) pour 2001-2002, et on s'aperçoit qu'à peu près quarante pour cent (40 %) de ces plaintes-là sont à l'endroit du secteur porcin.

580 Le nombre d'inspections a augmenté de façon marquée aussi au cours des années, et dans le cadre de la nouvelle réglementation, nous prévoyons, en 2003-2004, visiter pas moins de deux mille cent soixante (2160) fermes, en fait deux mille cent soixante (2160) visites qui seront faites dès l'année 2003-2004, avec les nouveaux effectifs que nous avons.

585 Le nombre d'infractions, vous voyez aussi qu'il se situe, à partir de 99-2000, se situe à deux cent quatre-vingt-six (286), deux cent soixante-dix-sept (277) et deux cent vingt-deux (222), et pour le secteur porcin, le nombre d'infractions était de soixante et un (61) en 99-2000, monté à cent cinquante-cinq (155) et quatre-vingt-dix-huit (98) pour la dernière année entière.

590 Lors du passage de la Commission dans Charlevoix, nous avons déposé un document concernant le décompte de cheptels illégaux qui se fait. Dans Chaudière-Appalaches, un petit tableau résumé ici vous donne les principaux chiffres.

595 Il est important de noter que c'est une particularité de la région, ce programme de contrôle, et il faut aussi noter qu'il a fait consensus au niveau de l'ensemble des intervenants régionaux qui se sont vraiment accordés par le biais du Comité multipartite pour que le ministère accorde une priorité dans ce type de contrôle.

600 Donc dans les quatre (4) dernières années, nous avons contrôlé cinquante-quatre (54) entreprises, pour un total de quatre-vingt-seize (96) bâtiments. Petite correction, dans le portrait que nous avons déposé, malheureusement, pour 2000-2001, nous avons indiqué, plutôt que vingt-sept (27), nous avons indiqué qu'il y avait trente-quatre (34) bâtiments qui étaient inspectés, mais le bon chiffre est vingt-sept (27); alors je note cette erreur-là dans le portrait qui a été déposé.

605

Des quatre-vingt-seize (96) bâtiments que nous avons inspectés, cinquante-neuf (59) bâtiments, c'est-à-dire à peu près soixante pour cent (60 %) des bâtiments inspectés avaient des dépassements de cheptel autorisé, et si on regarde la quatrième colonne, ces dépassements-là,

610 en moyenne, variaient de quarante-deux pour cent (42 %) à soixante-neuf pour cent (69 %) selon les années. Donc ça, c'est le dépassement moyen. Alors certains dépassaient de plus que cent pour cent (100 %) et d'autres dépassaient seulement très très légèrement; alors vous voyez que quelques-uns, c'était très conjoncturel alors que d'autres étaient des dépassements notables.

615 Il y a des dossiers qui ont été envoyés pour poursuites pénales, en fait il fallait établir la preuve par le biais d'enquêtes et donc, il y a des dossiers qui ont été recommandés, qui ont été envoyés en enquête, et plusieurs sont arrivés aux affaires juridiques pour des poursuites.

620 Si on regarde 2002-2003, aucun est encore rendu aux affaires juridiques, ce qui ne veut pas dire que nous n'engagerons pas de poursuites; il s'agit encore d'établir ces preuves.

625 Avec les REA, nous avons un programme intégré de contrôle qui va inclure les visites ferme par ferme. Ce programme-là a été présenté à la Commission à Saint-Jean-sur-Richelieu, la semaine dernière. Tout à l'heure, je parlais de la région Chaudière-Appalaches qui ferait aux alentours de deux mille cent soixante (2160) visites ferme par ferme; au niveau du Québec, on parle d'à peu près douze mille (12 000) visites ferme par ferme, tant et si bien que l'ensemble des fermes seront visitées d'ici deux (2) à trois (3) ans.

630 Le portrait agricole régional, on parlait de six mille six cents (6600) fermes il y a quelques années; le MAPAQ, dans son portrait tout à l'heure, avait des chiffres plus récents que les miens et parlait de six mille quinze (6015) fermes, donc une légère diminution au cours des cinq-six (5-6) dernières années. On retrouve de la production porcine, laitière, avicole et bovine, une fois de plus, dans la présentation du MAPAQ, c'était clairement indiqué.

635 Sur les cent trente-sept (137) municipalités, nous avons soixante-dix-huit (78) zones d'activité limitée, c'est-à-dire soixante-dix-huit (78) municipalités qui sont en surplus, et c'est reconnu que la région est donc celle qui est la plus affectée par les surplus. Et on regarde, il y a un lien évidemment avec la production porcine, le secteur porcin qui est très actif, donc il y a une corrélation directe avec le secteur porcin.

640 Si on regarde le nombre de zones d'activité limitée par MRC, on s'aperçoit notamment que Bellechasse, quinze (15) municipalités sur vingt (20), la Nouvelle-Beauce, l'ensemble des municipalités, Lotbinière, quatorze (14) sur dix-huit (18) et Robert-Cliche, neuf (9) sur dix (10), ce sont les zones qui sont le plus en surplus. Pour ces quatre (4) MRC là, quatre-vingt-trois pour cent (83 %) des municipalités sont en surplus.

650 Je vous parlais, on a vu tout à l'heure le nombre de certificats émis, si on regarde les cinq (5) dernières années pleines, c'est-à-dire du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 2002, nous avons autorisé pas moins de soixante-douze mille neuf cents (72 900) unités animales dans Chaudière-Appalaches, et de ces soixante-douze mille neuf cents (72 900) unités animales, il y a quarante-neuf mille sept cents (49 700) unités animales qui sont dans le secteur porcin, ce qui veut dire deux cent trente-deux mille deux cents (232 200) places-porcins à l'engraissement, au cours de

655 ces cinq (5) dernières années là. Et si on regarde les unités animales porcines autorisées par MRC, on voit que Lotbinière en a reçu dix-neuf mille cinq cents (19 500) au total dont quatorze mille cinq cents (14 500) porcins, si on regarde le graphique; Nouvelle-Beauce, neuf mille huit cents (9800) unités porcines sur un total de treize mille cinq cents (13 500) si on compte l'ensemble des élevages; et Bellechasse, huit mille cent (8100) unités animales porcines sur un total de douze mille (12 000).

660 La MRC de Lotbinière est un bon exemple du déplacement de la production, des zones en surplus vers des zones qui n'étaient pas en surplus, et ces déplacements-là, on le note aussi vers le Bas-Saint-Laurent et vers le Centre-du-Québec.

665 Les préoccupations des citoyens à l'égard de la production porcine vont en s'accroissant. Au début, il y a quelques années, les plaintes étaient surtout au niveau des odeurs, maintenant on a carrément des plaintes au niveau du déboisement, pollution des eaux, qualité de la vie, dévaluation des résidences, etc., et les plaintes se multiplient à la fois pour les épandages et pour autres, en fait surtout pour les épandages mais aussi pour des cheptels illégaux, etc.

670 Deux (2) MRC, Lotbinière et Les Etchemins, ont adopté des règlements de contrôle intérimaire qui, en fait ont une protection supplémentaire au niveau des distances séparatrices. Au niveau de Lotbinière par exemple, il y a pas de nouveaux élevages qui pourront s'installer dans un corridor qui va du fleuve jusqu'à six cents mètres (600 m) au sud de la route 132, et pour Les Etchemins, pas de nouvelles porcheries dans un périmètre de cinq cent cinquante mètres
675 (550 m) autour du périmètre urbain, et il y a aussi des interdictions d'épandage dans la saison estivale à moins de deux cent cinquante mètres (250 m) de certains immeuble protégés.

680 Comme vous voyez, étant donné la grande activité agricole, plusieurs partenaires sont réunis au sein du Comité multipartite en gestion des fumiers en agriculture durable. Ce comité-là a dix (10) ans, il a été mis sur pied il y a déjà dix (10) ans, donc en 92, regroupe les quatre (4) fédérations de l'UPA, le Syndicat des producteurs de porcs, le représentant des MRC, la Coopérative Fertior dont il a été question tout à l'heure, la Régie régionale de la santé et des services sociaux, le Conseil régional en environnement qui assume d'ailleurs la présidence de ce comité multipartite là, le MAPAQ et le ministère de l'Environnement aussi. Et c'est par le biais
685 notamment de ce comité-là que nous avons discuté des cheptels illégaux.

690 C'est un comité qui est donc bien implanté et le mandat est vraiment de concilier le développement de l'agriculture et le développement durable et donc la protection de l'environnement.

695 Au niveau du déboisement, les chiffres ont été présentés par mes collègues du MAPAQ il y a quelques minutes. Juste quelques mots pour dire qu'il y a huit (8) MRC qui ont adopté des règlements de contrôle intérimaire pour restreindre les coupes forestières abusives et plusieurs MRC ont maintenant pris des mesures pour contrôler le déboisement à des fins agricoles.

700 Au niveau de la région aussi, en étant à la recherche de solutions au surplus de fumier, on a autorisé, en tant que ministère, six (6) procédés de traitement. Les Composts du Québec, qui sont un traitement reconnu comme un traitement complet, et qui ont un certificat d'autorisation permanent. Les quatre (4) suivants, ce sont des traitements, en fait c'est des certificats d'autorisation de trois (3) ans, le procédé Breton, le procédé Biofertile et le procédé Biosor sont des procédés de séparation solide-liquide. Le procédé Breton est un procédé qui est partiel parce qu'on épand la partie liquide alors que les procédés Biofertile et Biosor se veulent des procédés complets parce qu'on traite les liquides. Et enfin, le procédé Biomax, c'est un procédé de compostage avec évaporation, donc un procédé complet aussi.

705 Ces quatre (4) procédés ont donc des certificats d'autorisation temporaire et doivent prouver leur efficacité.

710 Agrior, c'est un traitement de compostage, de séchage et de granulation, donc un traitement complet aussi.

715 Comme je disais tout à l'heure, les Composts du Québec sont reconnus comme un traitement complet. Agrior, présentement, a cessé ses activités et est en train de revoir ses opérations, il y a un comité de relance qui travaille très fort là-dessus, au niveau d'Agrior.

720 Et comme je disais aussi, les procédés de traitement sont autorisés sur une base temporaire pour démontrer leur efficacité, et il est toujours plus facile pour le ministère d'émettre un certificat d'autorisation pour ces procédés-là lorsqu'il y a une solution alternative, si jamais le procédé ne fonctionne pas, est-ce que la personne a des terres par exemple ou est-ce qu'il peut y avoir des contrats de compostage ailleurs, etc.

725 Donc en conclusion, il y a un développement marqué des cheptels au cours des cinq (5) dernières années et donc, des surplus de fumier importants. Ces surplus-là ont une pression importante sur la qualité de l'eau et ça, évidemment, au détriment des efforts d'assainissement déjà consentis dans d'autres secteurs.

On s'aperçoit aussi que la population s'oppose de plus en plus aux porcheries, et elle se plaint de la qualité de vie et de la qualité de l'environnement.

730 La Direction régionale favorise ou tente de favoriser le plus possible les nouvelles technologies pour trouver des solutions à ces surplus-là, accentue sa présence sur le terrain afin de s'assurer non seulement du respect réglementaire mais aussi d'accompagner les producteurs pour qu'ils puissent se conformer à la nouvelle réglementation, et continue de travailler de concert avec les partenaires du Comité multipartite à cause de la nécessité de favoriser le développement de l'agriculture durable.

Merci madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

740

Merci monsieur Van Oyen.

745

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

PAR LA PRÉSIDENTE:

750

Maintenant, je céderais la parole à monsieur Benoit Gingras qui va nous faire le portrait santé de la région.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

755

Merci madame la Présidente.

Alors il y a des diapositives sur lesquelles je vais passer rapidement, compte tenu de l'ampleur du sujet. Bon, je vous présente les collaborateurs à la présentation, ils me pardonneront de ne pas les nommer un après l'autre.

760

Le plan de la présentation: une brève introduction, présentation de la région sur laquelle on va passer assez rapidement, toujours d'un point de vue santé publique bien sûr, et le portrait des productions animales de notre point de vue aussi; la question de la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau potable dans la région, les risques à la santé proprement dits et une conclusion.

765

Je rappelle, je pense que ça a été souvent présenté à la Commission, que la Direction de santé publique a un mandat d'identifier des problèmes de santé dans sa région, les groupes de population les plus vulnérables, informer la population des principaux facteurs de risque, identifier les situations qui peuvent mettre en danger la santé de la population et voir à la mise en place de mesures de protection.

770

En vertu de la Loi sur la santé publique promulguée en 2002, la Direction de santé publique a un mandat de surveillance de l'état de santé de la population, de protection - enfin, ça a été précisé, ça existait avant - de prévention, de promotion de la santé.

775

Donc la région, onze (11) MRC, cent trente-sept (137) municipalités, presque quatre cent mille (400 000) personnes qui y habitent et région, bien sûr, à forte prédominance agricole et rurale en termes d'activité.

780

Ça a été précisé tout à l'heure par le ministère de l'Agriculture, l'importance de l'emploi ici, c'est plus relié à l'agriculture que l'ensemble du bioalimentaire. La proportion aussi de l'agriculture, comparativement au Québec, est à peu près le tiers de la production porcine. Et évidemment, il y a eu une évolution depuis les vingt-cinq (25) dernières années, mais qui s'est

785 accentuée dans les dernières années, tant en ce qui concerne les productions végétales
qu'animales, ce qui a fait qu'il y a des zones maintenant connues de concentration de production
animale.

790 Bon, on l'a vu dans différentes séances de la Commission qu'enfin, il y a un certain débat
sur la charge réelle, le cheptel, les informations viennent de différents endroits et il y a toutes
sortes de critères pour évaluer l'importance du cheptel.

795 Je veux préciser en passant, madame la Présidente, messieurs les Commissaires, je
m'excuse de ne pas avoir déposé le document sous forme papier, ça a été une erreur technique
de dernière minute.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je vous dirais que nous nous améliorons nous aussi, et nous avons devant nous...

800 **PAR M. BENOIT GINGRAS:**

C'est ça, en le disant, je vous vois regarder le moniteur, effectivement!

805 Bon, je ne présente pas ici donc de chiffres nécessairement à jour, 2002, mais pour
présenter un ordre de grandeur, encore une fois, des surplus dans la région. Et l'ensemble des
MRC est en surplus et ici, c'est basé sur le bilan phosphore traditionnel qui va éventuellement
être remplacé par des données plus précises, mais pour lequel on constate que l'ensemble des
MRC est en surplus.

810 Lorsqu'en 2001, on a déposé l'avis de santé publique, c'est qu'on avait constaté
l'évolution effectivement récente, un bilan phosphore, toujours en termes de bilan surface, de
l'ordre de deux cents pour cent (200 %) et onze (11) MRC en surplus. C'est peut-être des
chiffres qui diffèrent un peu de ceux du ministère de l'Environnement, mais toujours l'idée de
l'ordre de grandeur pour ce qui est des excès ou des surcharges en phosphore.

815 Et au moment de déposer l'avis, on avait constaté que depuis l'entrée en vigueur du
Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, bien, jusqu'à 2001, au moment où
on a déposé l'avis de santé publique, malgré ce règlement-là, la charge en kilos de phosphore
avait augmenté de façons substantielle. Soixante-treize pour cent (73 %) des municipalités
820 étaient estimées, ou autour, en surplus. Et durant cette période-là, plusieurs municipalités
avaient augmenté leur charge; onze (11) municipalités, dans les calculs, toujours en fonction de
ça même s'ils sont imprécis, avaient basculé d'un bilan négatif à positif.

825 Et enfin, les données provinciales démontraient largement qu'effectivement, la
Chaudière-Appalaches était la région la plus affectée.

La question de l'évolution de la charge d'odeur est parfois sous-estimée. D'un point de vue santé publique, pour nous, même si ça reste des notions qui sont imprécises, mais progressivement, avec certaines études, ça tend à se préciser.

830

La question aussi de l'usage des pesticides, même si c'est pas directement relié à la production de porcs, la production de maïs vient relativement, enfin suit souvent de façon parallèle, même si l'usage des pesticides dans la région Chaudière-Appalaches est pas aussi intense que par exemple dans les régions comme en Montérégie, mais il s'agit de quantités qui augmentent et qui ne sont pas négligeables.

835

Les interventions de la Direction de santé publique relativement à la question de la production animale en Chaudière-Appalaches! Comme les gens du ministère de l'Environnement, on vous précise qu'il est difficile pour nous d'aborder la question de la production ou des risques reliés par exemple à la production porcine spécifiquement, et autrement dit, il n'y a pas que les porcs, même si en imaginant par exemple que des bâtiments d'élevage pourraient contenir à la fois des porcs et des vaches, on pourrait peut-être dans certains cas assister à certains débats où les porcs commencent à trouver qu'ils en ont large sur le dos. Donc effectivement, lorsqu'on parle des surcharges, il n'y a pas que la production porcine, la production bovine est en partie responsable de certains des problèmes.

840

845

Les activités de surveillance de la Direction de santé publique! Enquêtes lors de déclaration des maladies à déclaration obligatoire qui nous proviennent soit des laboratoires ou du milieu médical; on fait des enquêtes lors de signalement de diverses éclosions, il peut y en avoir jusqu'à deux cents (200) par année, mais qui sont pas toutes des éclosions reliées à la contamination de l'eau par exemple, on y reviendra de façon un petit peu plus précise tout à l'heure.

850

Le suivi des hors normes relativement à la réglementation sur la qualité de l'eau potable; non pas qu'on se substitue au ministère de l'Environnement, mais on fait notre suivi du point de vue santé publique.

855

Nos interventions dans le cadre de groupes de travail, monsieur Van Oyen a souligné la participation de la Direction de santé publique de la Régie régionale au Comité multipartite, depuis 1996, et effectivement, c'est un groupe de travail qui permet une collaboration étroite, depuis plusieurs années.

860

Il y a eu une implication aussi de la Direction de santé publique dans le cadre de différentes tables de concertation régionale.

865

On a émis des avis de santé publique. Alors un avis de santé publique, lorsqu'une situation est présumée par exemple présenter un certain risque, il y a eu l'avis de santé publique sur les risques à la santé associés aux activités de production animale en Chaudière-Appalaches en 2001, que j'ai évoqué tout à l'heure, et on a déjà émis un avis de santé aussi à la demande de

870 municipalités, MRC, différents organismes, dans le cadre d'un projet de construction ou
d'implantation d'une installation de production porcine.

Il y a régulièrement des réponses à différents groupes de citoyens, d'un point de vue
santé publique, dans plusieurs MRC, et des réponses à des demandes ponctuelles de la part
875 aussi de municipalités.

La question du problème des nitrates en excès dans les réseaux fait l'objet de suivis,
d'abord des résultats et d'avis à la population de même qu'aux CLSC et aux médecins, dans
certaines municipalités où le dépassement est fréquent, chronique, et ce sont des avis qui
880 concernent plus spécifiquement les femmes enceintes et les nourrissons, et pas encore
l'ensemble de la population si on veut, en termes d'avis de non-consommation, pour ces groupes
ciblés là.

On a aussi, à l'invitation des municipalités, participé à des assemblées publiques
885 relativement à ces sujets-là.

En ce qui concerne les puits individuels, donc nos préoccupations par rapport à la santé,
il y a eu une étude en 2000 sur trois cents (300) puits dans la région, participation à l'étude
provinciale qu'a souligné monsieur Van Oyen tout à l'heure dans sept (7) bassins versants, dont
890 il y en a trois (3) bassins versants en Chaudière-Appalaches. Une conférence sur la qualité de
l'eau des puits individuels à la demande d'un groupe de citoyens, avec une large participation.
Et des réponses à des demandes ponctuelles aussi.

D'autres types d'interventions, des commentaires sur les schémas d'aménagement du
895 territoire et les règlements de contrôle intérimaire. C'est un mandat du ministère de la Santé
dans lequel il y a un volet qui concerne l'agriculture.

À l'occasion, pas fréquent, mais il peut y avoir des études d'impact des projets de
production animale. Et bien sûr, participation à divers colloques régionaux sur les productions
900 animales et réponses, encore là, à des demandes ponctuelles de citoyens.

En ce qui concerne la santé des travailleurs en production porcine, la Direction de santé
publique s'est aussi impliquée depuis plusieurs années, il y a eu des événements malheureux
dans la région, un décès par coup de chaleur entre autres, dans une entreprise porcine, des
905 intoxications à des gaz de lisier dont un entre autres majeur en production porcine, il y en a eu
d'autres remarquez en production laitière aussi, qui avait dans ce cas-là occasionné un décès et
des intoxications graves; des décès lors de travail, la rénovation d'une porcherie.

D'autres interventions en ce qui concerne la santé des travailleurs, il y a eu déjà des
910 mesures de bruit dans des porcheries, il y a plusieurs années; distribution d'un dépliant sur les
coups de chaleur, largement diffusé au milieu de la production porcine. Participation aux
conférences de presse du coroner en ce qui concerne les décès par les intoxications aux gaz de

fumier. Et des activités d'information à plusieurs reprises en ce qui concerne le risque relié aux espaces clos, c'est-à-dire au danger principalement des gaz de lisier en production porcine.

915

Bon, différentes autres interventions, entre autres je veux souligner l'implication dans la Semaine de prévention en agriculture qui se tient depuis plusieurs années, donc du réseau de la santé au travail de la région. En 2000, il y avait le thème qui portait spécifiquement sur les espaces clos et qui intéressait en particulier le milieu de la production porcine.

920

Un portrait en ce qui concerne donc la question de l'approvisionnement en eau potable, relativement à notre mandat de santé publique qui est de recevoir les résultats hors normes, s'assurer que la population est correctement informée, procéder à des enquêtes s'il y a lieu, informer les partenaires, Info-santé et etc. ou les CLSC, collaborer au besoin à la recherche de solutions.

925

Si on regarde le portrait de l'approvisionnement en eau potable dans la région, comparativement par exemple à celui du Québec, donc cinquante pour cent (50 %) de la population s'approvisionne en eau souterraine; le quart de la population, donc à peu près cent mille (100 000) personnes, a des puits privés, l'autre quart a des puits municipaux. Deux cent cinquante-deux (252) réseaux d'aqueduc dans nos fichiers desservent environ trois cent mille (300 000) personnes, donc vingt-cinq mille (25 000) puits.

930

Les réseaux sont caractérisés par le fait qu'il s'agit principalement de petits réseaux qui alimentent moins que cinq mille (5000) et même très souvent moins que mille (1000) personnes, qu'on considère souvent plus vulnérables.

935

Ici, j'ai un petit problème dans l'animation mais enfin, les différents types de problèmes qu'on rencontre, contamination microbiologique, les nitrates, sous-produits de la chloration, ce sont des problèmes qui sont pas rares. Bon, on peut pas les associer directement à la production porcine mais bien sûr, souvent à la surcharge des matières organiques dans des cours d'eau. Je passe le détail de la distribution.

940

Au 31 janvier 2003, un portrait cette journée-là, il y avait, sur les deux cent cinquante quelques réseaux, cinquante (50) réseaux en avis de pollution ou non-consommation pour des raisons microbiologiques; soixante-quinze (75) réseaux qui étaient en non-conformité réglementaire, sans être nécessairement en avis d'ébullition selon le Règlement sur la qualité de l'eau potable, pour des raisons microbiologiques; et quinze (15) réseaux avec des concentrations chimiques élevées, soit nitrates.

950

Bon, tout ça est pas nécessairement, bien sûr, la corrélation avec la production porcine ne peut pas être établie, avec les productions animales de façon générale non plus, mais on va voir quand même certaines caractéristiques.

955

Bon, cent pour cent (100 %) des réseaux qui sont en dérogation comme ça desservent moins que mille (1000) personnes, il y a des petits réseaux aussi; trois (3) réseaux municipaux

ont plus de dix milligrammes au litre (10 mg/l) de façon chronique en nitrates. Il y a eu des avis de santé publique de non-consommation, j'ai mentionné, femmes enceintes-nourrissons, qui alimentent, ces réseaux-là, près de quatre mille (4000) personnes. Alors une liste ici.

960

En plus de cinq (5) municipalités qui reviennent souvent dans le tableau, il y a neuf (9) réseaux municipaux, quatre (4) écoles, un (1) réseau privé, trois (3) réseaux saisonniers qui affichent des problèmes de nitrates, plus que trois milligrammes au litre (3 mg/l), qui sont pas hors normes mais qui sont considérés comme étant ou présentant un certain degré de contamination reliée à des activités humaines.

965

Alors treize (13) des vingt (20) réseaux qui ont des concentrations au-dessus de trois milligrammes au litre (3 mg/l) sont situés dans une municipalité en surplus mais ça, c'est une municipalité en surplus, bon, sur la base du bilan phosphore, mais on a pris une bande de protection, si on veut, en définissant les municipalités en surplus comme étant celles qui présentent vingt kilos (20 kg) de P_2O_5 à l'hectare et plus.

970

Donc les réseaux ici avec des trihalométhanes, thm élevés, donc qui sont des sous-produits de la chloration, il y a treize (13) réseaux hors normes et il y a un cas en particulier qui présente des concentrations près de dix (10) fois la normale, donc ça présente un problème, on est en train de réfléchir à émettre un avis spécial de santé publique à la population.

975

Donc les réseaux hors normes qui sont situés dans des municipalités en surplus telles que définies tout à l'heure, onze (11) réseaux en avis d'ébullition, de non-consommation, seize (16) réseaux hors normes d'un point de vue microbiologique et deux (2) réseaux hors normes pour les nitrates, dans les municipalités en surplus et la majorité, des municipalités qui sont au-dessus de trois milligrammes au litre (3 mg/l).

980

Ici, on évoque un cas de contamination d'eau de baignade au E. coli-0157H7. Je rappelle tout de même qu'il s'agit pas d'un micro-organisme qu'on retrouve habituellement chez les porcs.

985

Un étude sur la qualité de l'eau de puits individuels qu'on a menée, je vais y aller rapidement mais démontrait que le tiers de l'ensemble des puits présentaient un signe de contamination, mais c'est quand même en vertu de l'ancien règlement; alors le signe de contamination était peut-être un petit peu plus large, c'est-à-dire les critères, que maintenant. À peu près vingt pour cent (20 %) de l'ensemble des puits étaient contaminés d'un point de vue microbiologique et environ vingt pour cent (20 %) avaient des nitrates au-dessus de trois milligrammes au litre (3 mg/l).

990

995

Et sous forme de schéma, on voit que les puits contaminés, alors à droite, que les puits, d'un point de vue microbiologique, de surface, le sont davantage et de façon significative, que les puits artésiens.

1000 Si on regarde les puits qu'on a analysés qui étaient situés en zone de production animale
comparativement à ceux qui étaient situés sans production animale, d'un point de vue
microbiologique, il y avait une différence non significative où il y avait davantage de puits
1005 plus marquée, enfin il y a une corrélation positive dans les zones où il y a des productions
animales. Mais si on regarde l'ensemble des puits contaminés, soit microbiologiques, soit
nitrates, il y a pas de différence à ce point de vue là.

1010 Donc uniquement en ce qui concerne les nitrates, et c'est à partir de la concentration de
deux milligrammes au litre (2 mg/l), trois milligrammes au litre (3 mg/l), dont la différence est
significative si on regarde les puits situés en zone de production animale comparativement à
ceux qui sont pas situés en zone de production animale. Lorsqu'on arrive à des concentrations
de cinq (5 mg/l) et plus, et dix (10 mg/l) et plus milligrammes au litre, il y a une différence mais
qui est pas significative, statistiquement, à cause du nombre de puits contaminés.

1015 Je rappellerai pas en détail l'ensemble des micro-organismes impliqués dans les
contaminations possibles reliées aux productions animales. J'ai déjà mentionné que le niveau
de préoccupation est pas équivalent pour tous les consommateurs.

1020 Ici, j'ai un petit problème, enfin c'était l'illustration que monsieur Van Oyen présentait de
la région, de la contamination des eaux de surface qui, pour nous, est un indicateur de risque et
non pas, représente pas nécessairement un risque immédiat. Parce que pour présenter un
risque immédiat, il faut que la population soit exposée directement aux contaminants, donc que
ce soit les eaux souterraines ou les eaux de surface.

1025 Ici, ce sont les micro-organismes, je passe rapidement. Contact avec l'eau en milieu
naturel, on l'a vu tout à l'heure.

1030 Ah oui, dans le cas que je soulignais tout à l'heure, il y a eu des conséquences graves
dues à cette contamination-là, lors de baignades, qui a été contaminé par ces micro-organismes
qui vient principalement de la production bovine.

1035 Dans les éclosions d'origine hydrique pour l'ensemble du Québec, et j'achève avec ça, à
gauche du tableau, on a Chaudière-Appalaches. Alors pour chaque région, il y a toujours deux
(2) colonnes, une série de deux (2) colonnes, celle de gauche représente le nombre d'éclosions,
celle de droite représente le nombre de personnes atteintes multiplié par dix (10).

1040 Alors il y a la région de l'Abitibi-Témiscamingue qui, en nombre de personnes, dépassait
mais il y avait une seule éclosion qui avait atteint cinq cents (500) personnes. Mais si on excluait
ce cas très particulier là, Chaudière-Appalaches vient au premier rang pour ce qui est des
éclosions d'origine hydrique, entre 89 et 2001.

1045 On a regardé, je demande pas aux gens de regarder les détails, je veux simplement mentionner, on a regardé les hospitalisations, les rapports d'hospitalisations dues à des maladies entériques, donc des gastros qui sont principalement dues à des micro-organismes contenus dans l'eau qui peuvent provenir de déjections animales, et on n'a pas vu de corrélation comme telle.

1050 Par exemple, on a regardé une corrélation avec les MRC en surplus, et il semble pas y avoir de corrélation. On va pousser un petit peu plus l'analyse en regardant les municipalités et regarder les municipalités qui sont plus en surplus; éventuellement, lors du dépôt d'un mémoire, ça pourra être présenté.

1055 La suivante, c'était la même chose pour ce qui est des maladies à déclaration obligatoire, où ressortait pas de corrélation.

Les questions de contamination de l'air, je rappelle qu'on pense que ça peut représenter des risques à la santé, donc physiologiques et psychologiques.

1060 La question des particules respirables et de gaz qui pourraient, si on regarde la troisième puce, dépasser des concentrations recommandées d'exposition par l'organisme américain de protection de l'environnement.

1065 La question de privation des usages récréatifs, les conflits sociaux, la questions de l'accroissement des coûts de la contamination.

1070 Alors il y a des solutions amorcées et on le reconnaît, et on en discute largement entre autres au sein du Comité multipartite, et on pense que beaucoup reste à faire encore. Et ces temps-ci en particulier, est-ce que ça vaut pas mieux d'investir dans la prévention.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est tout?

1075 **PAR M. BENOIT GINGRAS:**

C'est tout.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1080 Merci.

1085

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS

PAR LA PRÉSIDENTE:

1090

Alors un petit peu de patience, il nous reste une dernière présentation, après quoi on va faire une pause de quelques minutes pour ouvrir le registre.

1095

Monsieur Trencia, de la Société faune et parcs. Et je demanderais aux gens de garder le silence s'il vous plaît, pour que tout le monde entende bien ce qui est dit.

PAR M. GUY TRENCIA:

1100

Alors pour cette dernière présentation, on va essayer de vous tracer un portrait faunique de la région Chaudière-Appalaches; on va présenter les espèces présentes, les habitats qu'elles utilisent et également la demande, c'est-à-dire les activités qui sont reliées à l'usage de la faune ou des milieux naturels.

1105

On parlera pas beaucoup des répercussions de l'industrie porcine sur la faune et ses habitats, étant donné qu'il y a déjà eu dépôt d'un document substantiel devant la Commission le 8 janvier, à Joliette.

1110

Alors la Société de la faune et des parcs a pris un engagement qui est résumé dans son plans stratégique pour les années 2001-2004, et qui se lit comme suit, c'est de :

"Maintenir des milieux de vie de qualité qui sont garants d'une faune diversifiée et accessible, ainsi que des habitats et des milieux naturels préservés qui, globalement, enrichissent la vie des citoyens et des citoyennes du Québec."

1115

Donc on cherche à valoriser l'usage de la faune pour la population.

1120

Régionalement, nos enjeux sont les suivants: protéger et conserver le patrimoine faunique régional; restaurer les milieux fauniques qui ont été perturbés; et troisièmement, en collaboration avec nos partenaires, mettre en valeur les ressources et les habitats fauniques pour favoriser l'économie régionale.

1125

Donc nos actions sont orientées vers la gestion intégrée des ressources dont on parle souvent. À la Société faune et parcs, on a l'habitude de traiter avec les partenaires régionaux tels que le Groupe faune régional qui, outre les utilisateurs de la faune, regroupe également des représentants du monde municipal, agricole et forestier; des comités de bassins versants; le Conseil régional de l'environnement, le GREPA dans Chaudière-Appalaches, les Comités ZIP qui sont des comités supportés par le plan d'action Saint-Laurent Vision 2000; la table de concertation sur le milieu forestier qui est animée par le CRCD.

1130 On a également des avis assez fréquents et des échanges avec les représentants du ministère de l'Environnement, de l'Agriculture, des Richesses naturelles, des Transports, le monde municipal et évidemment, bien d'autres intervenants.

1135 Donc la faune utilise plusieurs types de milieux en Chaudière-Appalaches, chaque milieu hébergeant des espèces qui lui sont propres. Alors il y a la forêt, il y a les milieux humides, les rives, les littoraux et les zones à marée en bordure du fleuve, les cours d'eau et les lacs, et tous les milieux de bordure et de transition, comme par exemple les haies, les brise-vent et les friches.

1140 Sur la photo, c'est peut-être un peu difficile à voir mais on essayait de partager le territoire agricole, à dominance agricole avec le territoire forestier. Alors le territoire agricole est principalement délimité par la plaine du Saint-Laurent et la vallée de la rivière Chaudière que je montre avec mon pointeur.

1145 Sur la carte, vous voyez le contour des bassins versants. La plupart des bassins versants, comme la Chaudière, l'Etchemin, la rivière du Sud, sont des bassins qui s'écoulent vers le Saint-Laurent, alors qu'il y a quelques autres bassins, de plus petite dimension, qui s'écoulent vers la rivière Saint-Jean aux États-Unis du côté du Maine, et éventuellement vers le Nouveau-Brunswick.

1150 Je le mentionnais, il y a des organismes qui s'intéressent aux bassins versants et qui sont soucieux des usages: le mouvement des Amis de la Rivière du Sud, le Groupe d'intervention pour la restauration de la Boyer, le Comité de restauration de la rivière Etchemin, le Comité de bassin de l'Etchemin, le Comité de bassin de la rivière Chaudière et nouvellement
1155 créé, le Comité de gestion de la rivière Saint-François.

1160 Si on regarde au niveau terrestre principalement, vous avez ici une mosaïque assez complexe qu'on va épilucher en regardant la légende en particulier. Sur cette carte, on retrouve par exemple les écosystèmes forestiers exceptionnels, qui sont représentés par des triangles mauves; on en retrouve quelques-uns le long du fleuve, dans la région de Lotbinière principalement.

1165 On retrouve en deuxième lieu, avec les triangles rouges, les espèces floristiques à statut précaire. Ces mentions-là sont retrouvées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, le CDPNQ. Alors on remarque qu'il y a beaucoup de triangles le long du rivage du Saint-Laurent, mais il y en a également beaucoup à l'intérieur des terres, qu'on se trouve en terrain à dominance agricole ou en terrain à dominance forestière.

1170 La carte mentionne également des sites où on retrouve des écosystèmes forestiers rares. Par exemple, on a classé dans ces milieux des mélanges de feuillus et de résineux en terrain humide, des pinèdes, des prucheraies. On retrouve plusieurs taches ici, dans le secteur de Lotbinière, on en retrouve aussi dans l'Amiante et dans la vallée de la Chaudière.

1175 Il y a également les milieux humides qui sont représentés par les taches vertes. La superficie qu'on voit sur la carte est amplifiée pour pouvoir les localiser, parce que c'est des superficies qui sont plus limitées que ce qu'on voit. Alors essentiellement, on en retrouve dans le massif des Appalaches et dans le secteur de Lotbinière. Ce sont essentiellement des tourbières en milieu forestier.

1180 Également sur la carte, on retrouve les habitats fauniques cartographiés ou non cartographiés. Ce que ça veut dire, ce sont des ravages de cerfs de Virginie ou chevreuils. On en retrouve plusieurs en secteur forestier mais également dans la zone à dominance agricole.

1185 Et finalement, dans ces habitats cartographiés, tout le long du fleuve, il y a un mince ruban qui est celui des aires de concentration d'oiseaux aquatiques.

Alors il y a beaucoup d'écosystèmes sur l'ensemble du territoire, qu'on se localise en terrain à dominance forestière ou agricole.

1190 Au niveau des espèces fauniques qui ont soit un statut de vulnérables, menacées ou qui sont susceptibles de l'être, sans rentrer dans l'énumération des espèces qu'on retrouve à la légende, on voit également qu'il y a plusieurs mentions, plusieurs observations un peu partout sur le territoire de Chaudière-Appalaches, indépendamment qu'on soit en terrain à dominance forestière ou agricole.

1195 Chaudière-Appalaches, ça a été mentionné tantôt, c'est une région surtout de rivières, il y a très peu de lacs de bonne dimension. Ce qu'on voit sur la carte, c'est les lacs Aylmer et Saint-François, avec la limite de l'Estrie. Il y a évidemment d'autres lacs sur le territoire, mais c'est beaucoup une région de rivières. Et ici, on a les cours principaux des rivières; maintenant quand on ajoute tout le tracé des cours d'eau, on se rend compte que le territoire est vraiment couvert de cours d'eau de moindre importance également.

1200 Alors le réseau hydrographique représente beaucoup d'espace de contact avec le milieu terrestre, qu'il soit utilisé à des fins agricoles, forestières ou urbaines. Toute action sur le territoire aura rapidement des conséquences sur le milieu aquatique et donc sur les espèces qu'il héberge de même que sur l'usage de ces espèces et de ces milieux.

1210 L'image ici, vous voyez un petit cours d'eau, souvent les gens ont tendance à porter moins d'attention aux petits cours d'eau, à les sous-estimer, à les négliger, mais ils sont importants parce que le pouvoir de dilution face aux polluants est moindre dans les petits cours d'eau, donc ils sont plus rapidement altérés par les activités sur le territoire. Et également, ce sont des cours d'eau souvent plus recherchés par les poissons pour les utiliser comme habitats de reproduction ou comme aires d'alevinage; c'est-à-dire les aires d'alevinage, c'est les endroits où on retrouve les alevins, les jeunes poissons produits l'année même.

1215 Dans la région Chaudière-Appalaches, on retrouve un certain nombre d'espèces de poissons qui sont soit désignés ou susceptibles de l'être. On a d'abord l'éperlan arc-en-ciel qui

se trouve essentiellement en bordure du fleuve, autrefois à l'embouchure de la rivière Boyer et dans le bassin du ruisseau de l'Église à Beaumont, mais également partout dans le fleuve.

1220

On a également le fouille-roche gris, qui a quelques mentions sur la rivière du Sud et dans Lotbinière. Le méné laiton, et le brochet vermiculé.

1225

L'omble de fontaine, c'est une espèce qui est la plus recherchée au niveau des pêcheurs sportifs dans la région; on voit qu'elle est présente partout sur le territoire, comme le montrent les petites étoiles mauves. C'est parfois la seule espèce présente dans les cours d'eau, ce qui fait que les cours d'eau sont encore plus intéressants. On dit à ce moment-là qu'elle est en situation d'allopatricité, c'est-à-dire qu'il y a pas d'autres espèces de poissons que l'omble de fontaine.

1230

Alors les stations où on a trouvé l'omble de fontaine en allopatricité sont indiquées par des étoiles bleues et les zones hachurées représentent les secteurs où on a plus de concentration de zones allopatriques. Ces zones d'allopatricité sont souvent à la tête des cours d'eau; le petit tableau qui vient d'apparaître ici montre que près de la moitié des stations où on a de l'omble de fontaine en allopatricité sont dans des cours d'eau d'ordre 1, c'est-à-dire la tête des bassins versants. Le cours d'eau d'ordre 1, c'est un cours d'eau qui a pas de tributaire, c'est le cours d'eau d'origine, alors que le cours d'eau d'ordre 2, c'est un cours d'eau qui reçoit deux (2) cours d'eau d'ordre 1, et ainsi de suite.

1235

1240

Alors on voit qu'il y a soixante-quinze pour cent (75 %) des stations où on retrouve l'omble de fontaine en allopatricité qui se situe dans des tout petits cours d'eau qui ont souvent moins d'un mètre (1 m) de large, d'où l'importance des petits cours d'eau.

1245

Probablement qu'il y a dix-vingt (10-20) ou même trente (30) ans, la zone d'allopatricité était plus large mais l'ensemble des activités sur le territoire, agricoles, urbaines et forestières, ont réduit l'étendue des zones d'allopatricité et aujourd'hui, on retrouve ces zones-là surtout en zone forestière.

1250

Les frayères connues sont indiquées ici également par des étoiles. Il y a beaucoup de frayères qui ne nous sont pas connues. On voit encore les zones d'allopatricité hachurées bleues tandis que les zones où on retrouve des concentrations de frayères sont indiquées par les zones hachurées mauves. Alors ici, c'est pas seulement l'omble de fontaine mais l'ensemble des espèces de poissons.

1255

Et également, au niveau des aires d'alevinage, on remarque que les étoiles bleues maintenant marquent les aires d'alevinage, on en retrouve vraiment partout sur le territoire, du nord au sud et d'est en ouest, aussi bien en territoire agricole que forestier, étant donné que toutes les espèces de poissons sont couvertes.

1260

Au niveau de la faune aquatique, il y a des liens avec le fleuve; il y a des espèces de poissons qui vivent dans le fleuve mais qui utilisent les bassins versants pour y effectuer certaines fonctions. Il a déjà été fait mention de la rivière Boyer qui est une frayère qui a été

abandonnée par l'éperlan au milieu des années quatre-vingt. Il reste dans la région une seule frayère d'éperlan qui est située au ruisseau de l'Église, dans la municipalité de Beaumont.

1265 Alors les éperlans entrent dans le ruisseau de l'Église fin avril-début mai pour y déposer les œufs et retournent rapidement vivre au fleuve. Et on a fait du marquage avec des éperlans adultes, en 2002, et on a noté des captures jusqu'à Rimouski, c'est-à-dire que l'éperlan qui fréquente le ruisseau de l'Église peut voyager sur une distance dans le fleuve jusqu'à trois cents kilomètres (300 km).

1270 Donc toute activité qui pourrait nuire à la reproduction de l'éperlan dans le bassin du ruisseau de l'Église ou autrefois dans le bassin de la rivière Boyer va avoir des répercussions sur trois cents kilomètres (300 km) de distance dans le fleuve.

1275 Également, la rivière du Sud était autrefois peuplée par des anguilles. Les anguilles, c'est le contraire de l'éperlan, c'est des poissons qui vont se reproduire dans l'océan, dans le secteur des Bermudes, la mer des Sargasses, et qui reviennent faire leur croissance dans les rivières. Alors la rivière du Sud, autrefois, était peuplée par les anguilles qui venaient y séjourner quelque chose comme quinze (15) ans, avant de retourner frayer vers la mer des Sargasses. Le bassin est maintenant inutilisé par l'anguille.

1280 Un autre exemple, c'est la rivière Chaudière où on avait autrefois une frayère d'esturgeon jaune. On a des mentions qui remontent aux années 1950. Cette frayère-là n'est plus utilisée par l'esturgeon jaune aujourd'hui mais l'est encore par d'autres espèces comme le doré, l'achigan à petite bouche.

1285 Et dernier exemple, c'est celui de la rivière du Chêne dans Lotbinière, qui est utilisée par des achigans qui vivent dans le fleuve mais qui viennent se reproduire dans la rivière du Chêne; et les alevins d'achigan vont passer au moins leur première saison dans la rivière.

1290 Donc on voit très bien les liens qu'il peut y avoir entre le milieu terrestre et le fleuve qui le borne.

1295 Maintenant la demande, c'est-à-dire les activités qui utilisent la faune, on va en dresser un portrait statistique. Donc au niveau de la pêche, annuellement, il se retrouve dans la région Chaudière-Appalaches cinquante-sept mille (57 000) adeptes de la pêche; il se pratique deux cent quatre-vingt-seize mille (296 000) jours de pêche et cela représente des dépenses de quarante-sept virgule deux millions de dollars (47,2 M\$) dans la région, ce qui permet le maintien de trois cent vingt et un (321) emplois.

1300 Toujours au niveau de la pêche, les espèces qui sont prisées, on l'a mentionné, c'est l'omble de fontaine pour soixante-quatre pour cent (64 %) des jours-personnes, le doré jaune quatorze pour cent (14 %), truite arc-en-ciel et truite brune quatorze pour cent (14 %) et huit pour cent (8 %) des jours-personnes sont dédiés à d'autres espèces.

1305

1310 Au niveau de la chasse, on a vingt six mille (26 000) adeptes de la chasse qui viennent en Chaudière-Appalaches ou qui résident dans Chaudière-Appalaches. On a deux cent soixante-douze mille (272 000) jours de chasse qui sont consacrés dans la région, et cela représente des dépenses de dix-huit virgule huit millions de dollars (18,8 M\$) et permet le maintien de deux cents (200) emplois.

1315 Au niveau de la chasse, les espèces qui sont prisées, il y a des gros gibiers qu'on appelle, le cerf de Virginie, orignal, ours noir, et les petits gibiers qui sont la gélinotte huppée ou la perdrix, le lièvre d'Amérique et différentes espèces de sauvagine.

Au niveau du piégeage, on a deux mille huit cents (2800) personnes qui ont suivi une formation et qui sont qualifiées pour faire des activités de piégeage, dont cinq cents (500) d'entre elles s'adonnent actuellement à la pratique du piégeage.

1320 Les espèces qui sont prisées sont le rat musqué, le pékan, renard roux, lynx du Canada, vison, loutre de rivière, castor et d'autres espèces.

1325 Les activités fauniques sans prélèvement sont par exemple l'observation des oiseaux. C'est dix-neuf mille (19 000) adeptes dans la région et deux cent vingt-deux mille (222 000) jours d'activité, ce qui représente une dépense de quatre millions et demi de dollars (4 ½ M\$).

1330 Et les activités de plein air en général, c'est cent quatre-vingt-deux mille (182 000) adeptes qui pratiquent un million huit cent mille (1 800 000) jours d'activités dans la région Chaudière-Appalaches. Ces derniers dépensent quatre-vingt-seize millions et demi de dollars (96 ½ M\$).

1335 Donc beaucoup d'activités, des espèces fauniques intéressantes, des milieux intéressants mais des pertes d'habitats qui réduisent la biodiversité, qui affectent les activités basées sur la faune et qui diminuent également les revenus générés par la pratique de ces activités-là.

1340 Un exemple, c'est le redressement de cours d'eau. On a ici un cas, sur le Bras Saint-Victor, qui remonte à plusieurs dizaines d'années. C'est également dans cette région que cet été, il y a eu des crues importantes le 1^{er} juillet qui ont causé beaucoup de dommages.

1345 Également l'eutrophisation des cours d'eau ou la mort lente, qui a été appelée la mort lente, l'importance du cheptel animal, les modes de gestion des fumiers et des lisiers et les pratiques agricoles au champ peuvent être des facteurs importants qui amplifient ce phénomène, mises à part les autres sources d'eutrophisation.

Et un dernier exemple, c'est le déboisement qui s'observe de façon agressive en Chaudière-Appalaches, en particulier pour trouver de nouvelles surfaces d'épandage de lisier excédentaire. Le déboisement s'accompagne entre autres de la destruction de cours d'eau. On

1350 doit rappeler ici l'importance et la vulnérabilité des petits cours d'eau dont on a parlé précédemment.

1355 Nous avons actuellement cinq (5) dossiers d'infractions pour destruction d'habitat du poisson en Chaudière-Appalaches. Mais par contre, il est souvent très difficile sinon impossible de restaurer le cours d'eau à son état d'origine, même en déployant des fortes sommes d'argent lors de condamnations. La perte est souvent irréversible.

1360 Donc en conclusion, je pense qu'on peut constater qu'en Chaudière-Appalaches, il y a des ressources fauniques à préserver et à mettre en valeur. Il y a un risque élevé que les dégradations constatées de différentes sources, dont de l'industrie porcine, ne détruisent ces ressources et ce, malgré l'encadrement réglementaire. Et il est important de prévoir mettre en place des mesures pour atteindre l'objectif de maintenir les habitats et la faune et les usages qui sont supportés par cette ressource.

1365 Les poissons ne seront pas les seuls bénéficiaires d'une meilleure qualité de l'eau. On a ici une illustration qui date de 1950 de la plage de l'Anse-aux-Foulons qui montre qu'à cette époque-là, le fleuve était baignable, et puis il y avait également les quais qui étaient bondés de monde à l'automne pour pêcher l'éperlan, de septembre jusqu'à la prise des glaces, que ce soit sur les rives ou en embarcation.

1370 Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1375 Alors merci monsieur Trencia.

Donc ça a été plus long que trois quarts (¾) d'heure, on prend une pause, on va prendre une pause de dix (10) minutes, le registre est maintenant ouvert, alors je vous invite à vous y inscrire si vous avez l'intention de poser des questions.

1380 À plus tard!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1385

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
MARTHE DAIGLE**

1390

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors j'invite notre première intervenante, madame Marthe Daigle, de l'Union paysanne.

1395

Alors madame Daigle, on a presque le silence!

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires.

1400

Moi ce soir, j'aimerais parler alimentation animale. On a beaucoup parlé des rejets des animaux et puis pour avoir des rejets, il faut qu'elles mangent, ces belle bêtes. Alors peut-être que j'aurais besoin aussi de confirmations de la part du ministère de l'Agriculture concernant l'importation.

1405

Moi, on me dit qu'on importe environ quarante pour cent (40 %) de nos céréales, je sais pas si le chiffre est exact et on importe également soixante-quatre pour cent (64 %) de protéines et soja.

1410

Maintenant moi, j'aimerais savoir, avec autant d'importation, s'il nous arrivait un problème, une guerre, un embargo, là on n'est plus capable d'avoir d'importation, nos pauvres bêtes, qu'est-ce qui arrive avec elles. Alors quelle est la réserve, en jours ou en semaines, et puis quel est le plan B lorsque nos réserves seront à sec.

1415

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va commencer par vérifier ce qui en est des importations.

1420

Est-ce que quand vous parlez d'importations, vous faites référence aux importations provenant de l'extérieur du Canada ou nos achats à l'extérieur du Québec? C'est vraiment importations à l'extérieur du Canada?

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

1425

Du Canada, parce que s'il y a un embargo ou une guerre, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Monsieur Sanfaçon.

1430

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Merci madame la Présidente.

1435 Alors j'ai pas l'information pour toutes les céréales, j'ai cependant pour le maïs-grain...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1440 S'il vous plaît, il y a des gens qui parlent dans la salle et on n'entend pas très bien ce qui se dit en avant, même si on a un micro. Merci!

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1445 ... et pour les années 1997 à 2002. Je sais pas si vous voulez avoir chacune des années ou une année en particulier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1450 Est-ce que vous pourriez me répéter ce que vous avez dit, j'ai vraiment pas entendu.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1455 Avec plaisir. J'ai l'information pour la production, importation-exportation de maïs-grain au Québec, 1997 et avec les estimés pour 2002. Et je demandais à la Commission si vous vouliez avoir l'information de chacune des années.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1460 Bien, 97 et 2002, peut-être, ça va nous donner un peu la tendance.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1465 Alors en 97, la superficieensemencée était de trois cent trente mille hectares (330 000 ha). La production nette en tonnes métriques, deux millions soixante-dix mille (2 070 000 t). L'importation, trois cent mille (300 000 t), l'exportation, cent vingt mille (120 000 t). C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1470 C'est les tonnes que vous me donnez, trois cent mille tonnes (300 000 t)?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Exactement, tonnes métriques.

1475

En 2002...

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1480

Juste une petite minute. Pouvez-vous nous dire si ce que vous nommez, importation, il s'agit bien d'achats à l'extérieur du Canada ou est-ce qu'il ne pourrait pas s'agir de maïs produit en Ontario et qui vient au Québec.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1485

Effectivement, c'est ce qui est acheté hors Québec, et ça vient essentiellement de l'Ontario, la plupart du temps.

1490

Et si je regarde 2002, les superficies, là c'est un estimé parce que la compilation de Statistique Canada est pas faite, en 2002, les superficiesensemencées, l'estimé était de quatre cent cinquante mille (450 000 ha); la production nette estimée, deux virgule neuf millions (2,9 Mt) ou deux millions neuf cent dix mille tonnes métriques (2 910 000 t). Les importations prévues cinq cent sept mille (507 000 t); les exportations prévues, deux cent huit mille cinq cents (208 500 t).

1495

Alors il y a très peu donc de dépendance, si on veut, en termes d'importation, quand on regarde ces chiffres où on a à peu près entre export et import, trois cent mille (300 000 t) sur trois millions de tonnes (3 Mt) produites.

1500

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il faut bien dire que ce sont des achats hors Québec. Parce que ça peut porter à confusion, quand on dit "importation".

1505

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Effectivement, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1510

D'accord. Madame Daigle.

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

1515

C'est ce que je voulais savoir, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous n'avez pas d'autres questions?

1520

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

Non.

1525

PAR LA PRÉSIDENTE:

Attendez. Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1530

Vous aviez posé aussi la question pour les protéines, le tourteau de soja. Je sais pas si on a l'information équivalente pour le soja. Évidemment le soja, on produit des graines de soja mais on le transforme pas ici. C'est sûr que quand on consomme, dans les élevages, du tourteau de soja, il est acheté hors Québec, par contre il peut avoir été fabriqué avec des grains produits au Québec mais transformés ailleurs.

1535

Alors est-ce qu'on a des informations là-dessus, pour le soja, tant pour le grain, combien on en produit, combien on en vend hors Québec et combien on importe de tourteau.

1540

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, ces informations-là, nous les possédons, nous ne les avons pas avec nous ce soir. Si c'est d'intérêt pour la Commission, nous allons les produire.

1545

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aimerais ça les avoir, monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1550

Alors vos souhaits sont des ordres, madame!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1555

C'est bien.

Merci madame Daigle.

1560

MARIO RODRIGUE

1565 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Mario Rodrigue, de l'UPA.

Bonsoir monsieur Rodrigue.

1570

PAR M. MARIO RODRIGUE:

Bonsoir. Alors dans le bilan sur le portrait environnemental, on a fait état de visites qui ont été faites auprès d'entreprises, on parlait notamment qu'il y a cinquante-quatre (54) entreprises qui avaient été visitées, pour quatre-vingt-seize (96) bâtiments.

1575

La question première serait de savoir, les entreprises qui ont été visitées, est-ce que le choix des entreprises visitées s'est fait au hasard ou si le choix s'est fait à partir de critères ou de soupçons quant à la conformité ou non-conformité des entreprises.

1580

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Van Oyen.

1585 **PAR M. BOB VAN OYEN:**

Oui madame la Présidente. Donc le choix des entreprises s'est fait selon des indices qui nous permettaient de croire qu'il pouvait y avoir des cheptels illégaux, notamment par exemple des bâtiments qui étaient plus grands que le nombre, en fait qui avaient une surface plus grande que ce qu'on retrouve normalement par unité animale.

1590

Donc oui, c'est des indices qui nous ont permis d'identifier ces bâtiments-là.

PAR M. MARIO RODRIGUE:

1595

Deuxième question, si vous me le permettez.

On parlait, pour ces entreprises-là qui avaient été ciblées, d'un taux de dépassement de quarante-deux pour cent (42 %). Je comprends, est-ce qu'on doit comprendre que c'est une moyenne?

1600

J'aimerais connaître quels étaient les écarts. Parce qu'évidemment, j'aurais pu avoir une entreprise qui était à cent (100 %) et une autre qui était à zéro (0 %), et j'aurais eu un pourcentage de dépassement de cinquante (50 %), mais ça aurait pas été vraiment représentatif.

1605

PAR M. BOB VAN OYEN:

1610 Madame la Présidente, le document qui a été déposé dans Charlevoix fait état de l'ensemble des entreprises avec les dépassements qu'il y avait par entreprise. Donc je pense que le document doit être disponible sur le site du BAPE à ce moment-là.

1615 Et oui, il y avait des variations de quelques têtes ou de quelques unités animales, comme je l'ai indiqué dans ma présentation, qui étaient totalement conjoncturels, quelques têtes de plus, à des dépassements très larges, qui dépassaient carrément cent pour cent (100 %) de ce qui avait été autorisé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1620 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

De moyenne, vous avez pas la médiane?

1625 **PAR M. BOB VAN OYEN:**

Non, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1630 Peut-être vous pourriez trouver la cote, on va trouver la cote du document, on pourra vous la donner et vous pourrez consulter le document.

PAR M. MARIO RODRIGUE:

1635 Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1640 Merci monsieur Rodrigue.

JEAN-DENIS MORIN

1645 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Jean-Denis Morin, qui est producteur agricole.

1650 Bonsoir.

PAR M. JEAN-DENIS MORIN:

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir.

1655

Deux (2) questions! La première, monsieur Gingras nous a parlé abondamment de bilans phosphore, de bilans phosphore à la surface du sol. J'aimerais un petit peu qu'on m'explique ces chiffres-là.

1660

On parlait de surplus de deux cents pour cent (200 %) dans certains cas; dans le portrait du ministère de l'Agriculture, on nous parlait par contre de dix-neuf pour cent (19 %) des sols qui avaient un taux de saturation supérieur à dix pour cent (10 %). Et j'aimerais savoir ce que représente le bilan phosphore à la surface.

1665

Est-ce qu'on tient compte de la richesse du sol, quand on fait ce fameux bilan, et autres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gingras.

1670

PAR M. BENOIT GINGRAS:

Merci madame la Présidente.

1675

Alors j'ai bien précisé dans la présentation tout à l'heure qu'il s'agissait des bilans tels qu'on les faisait encore l'an dernier, c'est-à-dire les bilans de surface, sans tenir compte de la saturation des sols, et que le but de ça était simplement d'avoir un ordre de grandeur de l'importance de l'épandage de fertilisant, des déjections animales et non pas dans le but d'arriver à des données précises.

1680

Nous, on se sert d'indicateurs pour évaluer éventuellement un risque, en l'absence de données plus précises.

1685

Alors j'ai précisé aussi qu'on n'avait pas mis à jour nécessairement ces données-là, mais à ma connaissance, le niveau de connaissance incluant le degré de saturation des sols, etc., en tout cas nous, l'information qu'on en a est relativement limitée dans ce sens-là. Mais j'ai bien précisé l'imprécision, mais qu'on utilisait ce bilan-là tel qu'on l'utilisait il y a un an et demi (1 ½) ou deux (2) ans encore, même un (1) an encore, comme indicateur de pression ou de surcharge éventuellement en phosphore.

1690

Ce qui, et on le reconnaît et on le comprend, ne signifie pas nécessairement qu'à chaque parcelle où il y aurait de l'épandage et où éventuellement il pourrait y avoir un sol qui est pas saturé, qu'il peut pas y avoir éventuellement un bilan positif de phosphore sans causer de risque de contamination.

1695

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

1700

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1705

Concernant effectivement les chiffres de monsieur Gingras, moi c'est une ambiguïté que j'ai, je suis peut-être le seul à l'avoir mais je voudrais être certain qu'on le précise, c'est-à-dire qu'en ce qui concerne le phosphore, vous avez toujours parlé de kilogrammes de P_2O_5 et normalement, partout ailleurs, on voit des kilogrammes de phosphore sous forme de P_2O_5 , ce qui n'est pas du tout la même chose.

1710

Alors je voudrais être bien sûr qu'il n'y a pas une erreur, avec un facteur assez important de multiplication qui entre là-dedans.

1715

Et si monsieur Morin me le permet aussi, je voudrais ajouter un commentaire un peu semblable en ce qui concerne les nitrates. C'est-à-dire que si j'ai bien compris, monsieur Gingras a toujours parlé de nitrates et il nous parle d'une norme de dix milligrammes par litre (10 mg/l); si encore une fois je suis correct, la norme est de dix milligrammes (10 mg/l) d'azote sous forme de nitrates, dix milligrammes par litre (10 mg/l) d'azote sous forme de nitrates et non pas les nitrates. Ce qui est, à ce moment-là, un facteur je crois, un facteur de l'ordre de près de cinq (5). Alors c'est une grosse différence.

1720

Alors je voudrais être sûr que lorsqu'on donnait le chiffre nitrates, c'était bien l'azote ou si c'était les nitrates; parce que le dix milligrammes par litre (10 mg/l), c'est l'azote sous forme de nitrates, si je me souviens bien.

1725

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gingras.

1730

PAR M. BENOIT GINGRAS:

1735

Alors en ce qui concerne les nitrates, madame la Présidente, effectivement, la norme est au Québec de dix milligrammes au litre (10 mg/l) d'azote sous forme de nitrate. Et bon, couramment, on utilise le terme dix milligrammes au litre (10 mg/l) de nitrates, c'est une espèce de déformation. Mais lorsqu'il s'agit de bien préciser, dans les données pour lesquelles on veut pas qu'il y ait d'erreur, on précise bien que c'est dix milligrammes au litre (10 mg/l) d'azote, de nitrates mais sous forme d'azote, qui correspond à quarante-cinq point quelque chose milligrammes de nitrates, tel que c'est utilisé par exemple, cette norme-là est utilisée en Europe.

En ce qui concerne le phosphore, monsieur Marquis aussi a raison. C'est pour les fins de la présentation où on simplifie, et très souvent aussi dans des documents de travail qu'on a

1740 en main, c'est le terme de P_2O_5 et non pas de phosphore sous forme de P_2O_5 . Monsieur Marquis a raison.

1745 Mais lorsqu'il s'agit de documents écrits qui décrivent les données - et d'ailleurs, il s'agit pas de données qui proviennent de nous, bien sûr, ce sont des données qui proviennent à la fois du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Environnement. Et la Direction de santé publique n'a pas de ressources en mesure de faire ces calculs-là.

1750 Alors ce ne sont pas les données de la Direction de santé publique, mais bien les sources qui, dans nos documents, sont bien précisées, provenant soit du ministère de l'Agriculture, soit du ministère de l'Environnement ou soit, dans certains cas, d'une conjoncture des deux (2).

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1755 C'était bien pour lever une ambiguïté, parce que vous parliez de phosphore à ce moment-là, en termes de kilogrammes, c'était des kilogrammes de phosphore. Donc les mêmes kilogrammes de phosphore que nous parlait le ministère de l'Environnement. C'était là-dessus que je voulais être sûr qu'on avait des chiffres qui étaient comparables.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

1760 Oui. Bien, ce sont les mêmes unités utilisées par le ministère de l'Environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1765 Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1770 Madame la Présidente, même si nous, les commissaires, on a entendu peut-être assez souvent, je pense que le citoyen dit, j'aimerais comprendre ces données-là sur les surplus de phosphore et quelle relation ont ces données-là avec les données du ministère de l'Agriculture relativement aux échantillonnages.

1775 Alors étant donné que les données du ministère de la Santé sont celles, si j'ai bien compris, qui proviennent du ministère de l'Environnement pour l'établissement des zones d'activité limitée, est-ce que vous pourriez nous réexpliquer comment elles sont calculées et, les gens de l'Agriculture, nous expliquer quelle différence il y a entre ces calculs-là et vos calculs, quant à vous, sur les taux de saturation en phosphore.

1780 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

1785

Je vais essayer de pas oublier plein d'éléments qui rentrent dans les détails.

1790

Donc il faut se rappeler qu'en 1998, il y a un comité qui réunissait l'ensemble des intervenants qui se sont penchés sur une formule théorique à retenir. Et évidemment, c'est une formule qui comporte certaines anomalies, mais qui nous donnait quand même une base de référence, et cette formule prenait en considération la quantité de phosphore que les animaux, sur l'ensemble du territoire, pouvaient produire par rapport à la quantité de phosphore que l'ensemble des plantes, sur le territoire, qui étaient déclarées à la fiche d'enregistrement, toutes ces données-là c'est des données déclarées par les producteurs selon la fiche d'enregistrement que le MAPAQ - donc évidemment on tenait compte de la production de phosphore par les animaux et du prélevé par type de plante du phosphore, de chacune de ces plantes-là.

1795

Évidemment, quand l'équation donne un chiffre qui est supérieur à zéro, le règlement stipule que la municipalité est en surplus.

1800

Donc ce qui est arrivé, c'est que le mécanisme comme tel, avant le REA, marchait en fonction de ce qu'on appelait le mécanisme de bascule. Donc au fur et à mesure qu'il y avait des projets qui s'installaient sur le territoire, on tenait en compte la production animale ainsi que la superficie, et le calcul se mettait à jour. Et ce qu'on disait, c'est que quand la municipalité qui n'avait pas encore basculer en surplus, quand il se produisait des établissements, bien, la municipalité pouvait devenir en surplus.

1805

Et là, on est parti, je m'en souviens plus exactement du nombre de municipalités, un certain nombre, et ça s'ajoutait, aux alentours de cent quatre-vingt quelques lorsqu'on a édicté le nouveau règlement.

1810

Puis le nouveau règlement a dit, on refait le calcul sur une base de zéro. Donc aussitôt qu'on a une municipalité qui excède de zéro le bilan phosphore, elle est en surplus; comparativement à l'ancien règlement qui lui, avait une norme de zéro pour quelques bassins versants ciblés, dont la Chaudière-Appalaches, et pour les autres municipalités en dehors des bassins ciblés, c'était vingt pour cent (20 %) de kilogrammes.

1815

Ce que le règlement fait, c'est qu'il a ramené à zéro kilogramme de phosphore, sur l'ensemble du territoire du Québec.

1820

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Vous permettez?

1825

Donc est-ce qu'on doit comprendre que quand monsieur Gingras dit que la région Chaudière-Appalaches est en surplus de deux cents pour cent (200 %) au niveau phosphore,

1830 que théoriquement, dans l'ensemble de la région, l'ensemble du phosphore produit par les animaux représente deux cents pour cent (200 %) de l'ensemble du phosphore prélevé par les plantes qui sont cultivées dans cette région, en précisant que dans le cas de la production pour chaque animal, c'est la production théorique entre autres qui ne tient pas compte de la phytase, de l'alimentation multiphase, mais un calcul théorique avec des données avant les améliorations qui ont pu être apportées pour diminuer.

1835 Et de la même manière, quand dans une région, si on faisait du traitement et puis on exportait à l'extérieur de la région, c'est quand même compté comme si c'était utilisé dans la région. C'est comme ça qu'il faut comprendre le deux cents pour cent (200 %) de surplus qui nous est présenté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1840 Et maintenant, monsieur Sanfaçon, sur le taux de saturation des sols.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1845 Merci madame la Présidente.

1850 Peut-être juste en introduction, effectivement, le calcul est fait à partir des rejets théoriques, et on sait à quelle vitesse évolue, du point de vue sélection et amélioration au niveau alimentaire, la production; donc ces rejets théoriques là surévaluent les rejets réels passablement.

Et ça tient pas compte évidemment, comme on le mentionnait, ni de la richesse du sol, ni de la saturation, ni des ententes d'épandage, enfin un certain nombre d'éléments.

1855 La saturation, dans le fond, on peut peut-être référer au Guide de référence en fertilisation, et à la page 39, on dit que la saturation, c'est un petit peu l'évaluation de la capacité du milieu comme récepteur. Et c'est évalué par la saturation du sol en phosphore, et cette saturation-là est définie comme le rapport du phosphore disponible sur la capacité de rétention du sous-sol envers le phosphore.

1860 Alors quand on a un taux de saturation de dix pour cent (10 %), dix pour cent (10 %) de phosphore disponible sur une capacité totale évaluée à cent pour cent (100 %), on peut faire une explication vulgarisée ou une explication scientifique, je donne le choix à la Commission, parce qu'on a aussi un expert en fertilisation qui pourrait expliquer les liens avec l'aluminium, le fer, le calcium, enfin tous ces éléments-là ou tout simplement indiquer que c'est un petit peu comme une éponge dont dix pour cent serait saturé et quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ne le serait pas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1870 L'image vaut mille (1000) mots.

Monsieur Morin.

PAR M. JEAN-DENIS MORIN:

1875

Une deuxième question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1880

Juste un petit peu avant, j'aimerais peut-être rappeler qu'il y a des documents qui ont déjà été déposés à la Commission, un portant la cote FULI38, et c'était le pourcentage de couverture des besoins en phosphore selon le CPVQ 1996 des cultures par les fumiers et les engrais minéraux par bassin versant et pour le Québec.

1885

Et entre autres dans Chaudière, le bassin versant Chaudière, on avait comme pourcentage de couverture des besoins en phosphore des cultures par les fumiers et les engrais minéraux deux cent vingt pour cent (220 %) qui est indiqué; pour l'ensemble de la province, on a cent soixante-sept pour cent (167 %). Rivière Boyer, cent soixante-cinq pour cent (165 %); Etchemin, deux cent soixante-cinq pour cent (265 %). Les rivières de la région.

1890

Alors je vous invite à regarder ça.

1895

Et un autre document qui porte la cote FULI37, on a, phosphore minéral et organique moyen, alors charge fertilisante appliquée par rapport au prélèvement, là on a un fameux chiffre qu'on a débattu ici, qui est de deux cent quarante-trois pour cent (243 %), le taux moyen. Alors je veux rappeler ces données.

Monsieur Fortin.

1900

PAR M. PIERRE FORTIN:

1905

Oui, aussi rappeler à l'audience qu'avec l'approche du nouveau règlement, c'est une approche ferme par ferme basée sur la réalité produite à la ferme, en termes de déjections animales, basée sur le taux de richesse des sols et basée aussi sur le taux de saturation, etc., etc.

Donc c'est plus une formule théorique mais c'est bel et bien la réalité qui est produite et qui va tenir compte aussi des technologies qui rentrent dans l'exploitation.

1910

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc on a déjà dit que la notion de zone d'activité limitée deviendrait, à la suite de cet exercice, possiblement désuète. C'est ça?

1915 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Tout à fait. Ce qu'on veut dire par là, c'est qu'à la fin du moratoire, normalement nous serons en contrôle parce qu'on aura monté une banque d'informations sur le bilan phosphore, et à ce moment-là, l'approche ferme par ferme devient le mécanisme qui est retenu, et le concept de municipalité en surplus comme tel devient désuet.

1920

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sanfaçon, oui.

1925

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Merci madame la Présidente.

1930

Peut-être juste rappeler qu'un certain nombre de bilans ont été faits en 1998, alors qu'on était encore sur la fertilisation, la base azotée, et on sait l'impact que ça peut avoir.

D'une part, il faut faire attention entre les bilans, les différents types de bilans, et les bilans qui ne tiennent compte que des surfaces sur lesquelles il y a des fertilisants épandus, et d'autres qui tiennent compte d'une optimisation des surfaces.

1935

Enfin, il faut toujours être prudent par rapport à ces informations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1940

Oui, mais je voulais juste peut-être rapprocher la donnée que donnait monsieur Gingras plus tôt à ce qu'on avait comme information également dans les documents déjà déposés à la Commission.

1945

Monsieur Gingras.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

Alors si vous le permettez, madame la Présidente, je rappelle simplement que lorsque la Direction de santé publique a émis un avis de santé publique en 2001 à partir de ces données-là qui existaient et qui étaient les seules disponibles à ce moment-là, et compte tenu de l'ordre de grandeur des charges, la Direction de santé publique a estimé qu'il était justifié d'être préoccupé.

1950

Si éventuellement les nouvelles données, en ce qui concerne le bilan ferme par ferme, en tenant compte enfin de tous les éléments, saturation, diminution de phosphore par différents procédés, si c'est à même de réduire nos préoccupations, bien, on va en être très heureux.

1955

1960 Maintenant on le souhaite, sauf qu'en regardant les données récentes qui démontrent même que depuis 2001, le développement s'est accentué dans les mêmes régions ou secteurs qui étaient déjà en charge importante, bien, on souhaite que les réductions soient suffisantes pour baisser ce qu'on estimait comme pouvant être un risque pour la santé de la population.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1965 Merci.

Monsieur Morin.

PAR M. JEAN-DENIS MORIN:

1970 Merci madame la Présidente.

1975 Ma deuxième question! En conclusion de son portrait, monsieur Van Oyen parlait que le nombre d'unités animales augmentait dans Chaudière-Appalaches, donc ça exerçait une pression de plus en plus importante sur la qualité de l'eau.

1980 En octobre dernier, quand on nous avait présenté le portrait de la qualité de l'eau dans la région, je pense que c'était monsieur Simoneau à l'époque qui l'avait présenté, nous faisait ressortir que les indicateurs de la qualité de l'eau en Chaudière-Appalaches allaient en s'améliorant.

1985 Donc si je comprends bien, même si le nombre d'unités animales augmente, les indicateurs sur la qualité de l'eau augmentent. Est-ce dire que nos pratiques agricoles y sont pour quelque chose.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Van Oyen.

PAR M. BOB VAN OYEN:

Oui, madame la Présidente, je pense que monsieur Simoneau serait plus en mesure de répondre à la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2000 D'ailleurs juste avant que vous n'interveniez, monsieur Simoneau, monsieur Van Oyen, tantôt vous avez dit qu'il y avait cinq cent dix-sept (517) projets sur votre table ou dans vos cartons, cinq cent dix-sept (517) demandes de CA qui avaient été déposées à vos bureaux au moment de l'imposition du moratoire.

De ces cinq cent dix-sept (517) projets, combien étaient porcins?

PAR M. BOB VAN OYEN:

2005

Ce que j'ai dit, madame la Présidente, c'est que depuis le 1^{er} avril 2002, nous avons émis cent soixante-quinze (175) certificats d'autorisation - je cherche le bon chiffre mais c'est aux alentours de cent soixante-quinze (175) - cent soixante-treize (173) certificats d'autorisation, et nous avons reçu trois cent quarante-quatre (344) avis de projets.

2010

Donc les avis de projets sont déposés au ministère trente (30) jours avant la réalisation des travaux.

2015

Sur les trois cent quarante-quatre (344) avis de projets, nous avons soixante (60) avis de projets qui concernaient le porcine, mais pour des augmentations minimales d'unités animales, en total en bas de deux cents (200) unités animales, pour ces soixante (60).

PAR LA PRÉSIDENTE:

2020

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2025

Et donc, avis de projets porcins de toutes catégories?

PAR M. BOB VAN OYEN:

C'est ça, de toutes catégories. Les soixante (60) projets, en fait, touchaient...

2030

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Ce qui m'intéresse, c'est les nouvelles implantations.

PAR M. BOB VAN OYEN:

2035

Il y a pas de nouvelles implantations, dans le sens qu'il y a des augmentations très légères qui peuvent être autorisées. Mais des nouvelles autorisations, avant l'arrivée du moratoire, il faudrait que je vérifie combien ont été autorisées.

2040

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vais passer la parole à monsieur Simoneau.

PAR M. MARC SIMONEAU:

2045

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

Effectivement, le portrait de la qualité de l'eau dans le secteur du bassin de la rivière Chaudière montre que les tendances, depuis 79, sont à la baisse, et ce sont des tendances qui sont généralisées.

Maintenant, depuis 79, il y a eu beaucoup d'interventions d'assainissement urbain, industriel, en réseau, il y a eu beaucoup d'interventions d'assainissement agricole qui ont surtout visé l'entreposage des fumiers.

Maintenant les tendances sont à la baisse, mais les niveaux actuels de concentration sont quand même non tolérables, présentement, dans beaucoup de secteurs du bassin de la rivière Chaudière, notamment la basse Chaudière, donc le secteur qui va de Scott à l'embouchure, en incluant le bassin de la Beurivage. Et des constats semblables peuvent être faits également pour la rivière Boyer.

Donc tendance à la baisse mais des concentrations qui reflètent toujours un historique d'épandage qui était assez important au fil des années.

Donc, bien que les pratiques aient changé, on mesure quand même un effet du passé, comme on l'a mentionné pour d'autres secteurs de la province, et malgré les tendances, donc concentrations qui demeurent toujours quand même à des niveaux élevés dans plusieurs secteurs agricoles, notamment les petits bassins versants qui subissent des pressions plus importantes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que les mesures qui ont été prises pour l'entreposage du fumier ont, comme dans l'exemple qu'on a vu déjà pour la rivière l'Achigan, produit un impact assez important sur la diminution entre autres du phosphore?

PAR M. MARC SIMONEAU:

De façon générale, je dirais qu'on a eu un impact similaire, peut-être moins spectaculaire dans le cas de la rivière Beurivage que dans le cas de la rivière l'Achigan, dans le bassin de l'Assomption.

Mais effectivement, l'ensemble des mesures d'entreposage ont été concentrées dans la basse Chaudière, au fil des années, c'était des endroits où on avait des problèmes au départ. Donc du fait qu'on a concentré les efforts d'entreposage dans ces secteurs-là, on a vu quand même des corrections apparaître, et c'est largement dû justement à l'entreposage qui a été amélioré.

2090 L'entreposage qui datait de plusieurs années avant le lancement du PAAGFF de l'époque, le Programme d'aide à l'amélioration des fumiers, mais à partir de 88 jusqu'à maintenant, c'est là qu'on a vu apparaître les tendances à la baisse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2095 Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

2100 Sur ce thème de l'évolution de la qualité des rivières, dans la région Chaudière-Appalaches, j'entendais à l'émission D'un soleil à l'autre, le 17 décembre passé, une entrevue qui m'a paru extrêmement intéressante, avec monsieur André Bélisle, à propos de la dépollution de la rivière Etchemin.

2105 Et là, je ne sais pas si c'est vous ou les représentants des gens de la Faune qui seraient le mieux à même de répondre à ce que j'ai entendu et que je voudrais vérifier.

2110 Alors monsieur Bélisle, qui semblait être le porte-parole du Comité de bassin versant de la rivière Etchemin disait que cette rivière qui était, il y a un certain nombre d'années considérée comme morte et même qualifiée d'égout à ciel ouvert, était en voie de récupération, et on parlait que dans la partie amont, dorénavant on pouvait y pêcher la truite, et même, il y avait un débat à savoir que semble-t-il, on commençait à avoir des preuves que même le saumon était en train de revenir y monter.

2115 Et on disait, on parlait communément de cette amélioration, d'une évolution extrêmement positive des relations du Comité de bassin avec les agriculteurs.

2120 Alors je sais pas si on pourrait avoir un peu d'informations, étant donné que bien sûr, il faut regarder les problèmes qu'on vit mais on recherche aussi beaucoup les solutions, et quand on voit des choses qui semblent s'améliorer, je pense que c'est intéressant de vérifier si, effectivement, les choses s'améliorent, et si oui, c'est quoi les recettes qu'on utilise à certains endroits pour amener les améliorations, pour vérifier si elles pourraient être généralisées.

2125 Alors donc, si vous pouvez commenter, et peut-être nous dire, est-ce qu'il y a, si c'est un peu exact ces évolutions-là, est-ce qu'il y a de la documentation qui pourrait être déposée à la Commission là-dessus.

PAR M. MARC SIMONEAU:

2130 Il y a une étude qui a été publiée sur la qualité des eaux de la rivière Etchemin par madame Patricia Robitaille du ministère de l'Environnement, il y a quelques années, et l'étude faisait état de l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière, notamment en raison des travaux

d'assainissement urbain, parce qu'il y avait vraiment des problèmes de rejets importants à l'époque; et il y avait également plusieurs industries qui causaient des torts à la rivière.

2135 Donc en raison de tous les travaux d'assainissement qui ont touché notamment les sources urbaines, industrielles bien sûr, et bien sûr entreposage des fumiers aussi, on a vu vraiment une amélioration, si bien que la qualité que l'on mesure présentement à l'embouchure est d'un niveau qu'on dit satisfaisant, de façon générale. Donc c'est vraiment une amélioration notable.

2140 Maintenant, il y a un comité de bassin versant qui existe sur cette rivière, mais pour l'instant, je vous dirais que le gros des interventions ont été des interventions qui étaient planifiées déjà à l'origine par le ministère, lorsqu'on a lancé le programme d'assainissement des eaux.

2145 C'est sûr que le comité fait en sorte qu'on rassemble autour d'une même table tous les intervenants du milieu et donc, il y a beaucoup de sensibilisation qui est faite. Mais pour l'instant, je dirais que l'essentiel des améliorations découle beaucoup des interventions d'assainissement urbain et industriel, et bien sûr des activités, les interventions d'assainissement agricole aussi.

2150 Malheureusement, je ne suis pas la personne qui a préparé l'étude, mais on a publié là-dessus, et si la Commission le désire, on pourra peut-être déposer une copie du rapport. Mais je crois que ça a dû être déposé déjà, possiblement.

2155 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

 Alors je me demande si du côté du porte-parole de la Société des parcs et faune, est-ce que vous avez de l'information sur ce que disait monsieur Bélisle à cette émission-là.

2160 En particulier, il lisait un extrait d'un document de l'époque de la Nouvelle-France, à l'effet qu'à cette époque-là, la rivière Etchemin était une rivière à saumon et que, bien sûr, le saumon en était disparu depuis très longtemps, mais que semble-t-il les autorités du Comité de bassin étaient en mesure de dire qu'on avait observé que le saumon est en train de revenir, mais entre autres que la truite, du côté de l'amont, était beaucoup plus abondante qu'elle l'était dans le passé.

 Donc avez-vous des informations à ce propos-là.

2170 **PAR M. GUY TRENCIA:**

 Merci monsieur.

2175 Pour ce qui est du saumon, on l'associe souvent à une bonne qualité de l'eau et d'ailleurs, la restauration de la Tamise en Angleterre, on s'est fait une gloire de marquer le retour du saumon dans cette rivière-là comme l'ultime accomplissement.

2180 Dans le cas de la rivière Etchemin, la tête de la rivière est une rivière qui est boisée, et puis la présence ou l'abondance des espèces recherchées par les pêcheurs dépend beaucoup de la manière que le milieu est traité au niveau forestier plus qu'agricole, peut-être.

2185 Dans le cas de la présence du saumon, il y a eu cet été la capture d'un individu, à l'embouchure de la rivière Etchemin. Je vous dirais que le saumon, c'est une espèce qui circule dans le Saint-Laurent, la rivière à saumon la plus en amont dans le système, c'est la rivière Jacques-Cartier, du côté de Portneuf, il y a quelques rivières dans Charlevoix, et puis du côté sud c'est la rivière Ouelle.

2190 Le saumon va explorer différentes embouchures de rivières, entre autres des rivières où il n'utilise pas le bassin versant comme lieu de reproduction et de croissance. On le retrouve par exemple dans la rivière Montmorency du côté de Québec, et c'est pas une rivière qui est réputée pour être une rivière à saumon.

2195 Alors c'est une présence qui a réjoui la personne qui a accordé l'entrevue à l'émission dont vous faites mention, mais c'est une occasion où on a vu un saumon dans la rivière, qui donne l'espoir qu'on puisse rétablir la qualité de l'eau et des populations fauniques, pour la biodiversité et pour les usagers également.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2200 Donc pour conclure sur la question de monsieur Morin, il y a eu une amélioration de la qualité de l'eau mais il reste encore à faire pour améliorer cette qualité. N'est-ce pas, monsieur Simoneau?

PAR M. MARC SIMONEAU:

2205 Je vous demande pardon, madame la Présidente, j'étais en train d'échanger avec mon collègue sur la rivière Etchemin. Si vous voulez répéter votre question, s'il vous plaît.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2210 Oui. J'ai dit, pour conclure sur cette question de monsieur Morin, il y a eu une amélioration de la qualité de l'eau à la suite de certains travaux d'assainissement industriel et autres, mais il reste encore un taux inacceptable de pollution dans ces rivières?

PAR M. MARC SIMONEAU:

Absolument.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2220

Merci.

Merci monsieur Morin.

2225

DENIS LACASSE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2230

Monsieur Denis Lacasse, qui est de l'UPA.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2235

Madame la Présidente, si vous permettez une information additionnelle concernant l'entreposage. On m'informe que cette année, dans la région, il y a trois cent soixante (360) structures d'entreposage, qui est une année record qui a été réalisée, et qui requiert évidemment soit des avis de projets ou des autorisations du ministère de l'Environnement.

2240

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Et pas seulement dans le porc?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2245

Non, non, non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2250

Dans l'ensemble des immobilisations?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2255

Dans le porc, c'est complété.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2260

C'est complété? Est-ce qu'il reste des fermes au Québec, des fermes porcines, où il y a encore des travaux d'amélioration ou des structures d'entreposage inexistantes à implanter; est-ce que ça existe encore?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2265 Madame la Présidente, les informations concernent les entreprises admissibles au programme Prime-Vert. Évidemment, une entreprise porcine qui peut avoir à faire ou à refaire une structure d'entreposage sans nécessairement être admissible au programme, l'entreposage étanche des déjections animales du porc est complétée, mais quand une structure arrive à terme dans sa vie de structure, elle est remplacée évidemment sans nécessairement faire partie des statistiques du programme.

2270

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais toutes les fermes porcines au Québec ont une structure d'entreposage?

2275

PAR M. DENIS SANFAÇON:

L'entreposage étanche des porcs. Mais une ferme porcine, ça dépend de la définition. Si une ferme porcine, c'est une ferme qui tire plus de la moitié de son revenu du porc, elle peut avoir, cette ferme-là, des bovins de boucherie par exemple ou des bovins laitiers, et il peut y avoir structure d'entreposage qui est construite pour la production secondaire, même si l'entreprise peut être identifiée comme étant une ferme porcine au sens des statistiques.

2280

PAR LA PRÉSIDENTE:

2285

D'accord.

Alors monsieur Lacasse, bonsoir.

PAR M. DENIS LACASSE:

2290

Merci madame la Présidente de me permettre de poser deux (2) questions.

2295 La première porte sur le déboisement, je voudrais essayer de faire un lien entre les données qui ont été données tout à l'heure et ce que j'observe, moi, sur le territoire. Ça fait vingt-sept (27) ans que je travaille pour les producteurs agricoles dans la région, donc je connais assez bien le territoire, et je voudrais essayer de faire un lien avec ce qu'on observe et les chiffres qui ont été donnés tout à l'heure.

2300

2305

Il y a quelques années, il y avait eu une compilation de faite par le ministère de l'Agriculture, à partir des données de Statistique Canada, qui démontrait qu'en Chaudière-Appalaches, de 1951 à 1996, donc sur une période de quarante-cinq (45) ans, on avait perdu cinquante pour cent (50 %) des superficies en culture dans l'ensemble de la région, donc un peu plus de un pour cent (1 %) par année qui était retourné à la forêt, depuis cinquante (50) ans. Donc c'est une bonne nouvelle au niveau de la faune, parce que c'est autant de superficie de forêt de plus pour la faune, sur cette période-là.

Et en 96, ces données-là qui avaient été compilées donnaient deux cent trente-deux mille hectares (232 000 ha) de superficie en culture. Tout à l'heure, le ministère de l'Agriculture a parlé de deux cent dix-neuf mille hectares (219 000 ha), en superficie agricole, dans la région.

2310

Donc entre 96 et aujourd'hui, je suppose qu'on a perdu encore treize mille hectares (13 000 ha) qui sont retournés à la forêt; en six (6) ans, ça veut dire à peu près un peu plus encore que un pour cent (1 %). Ça correspond à peu près, ce qu'on peut observer, on perd régulièrement des superficies en culture.

2315

C'est bien sûr que c'est pas réparti également sur le territoire, il y a des paroisses qui en perdent beaucoup plus que d'autres.

2320

Ma question, c'est que tout à l'heure, on a mentionné qu'il y avait moins que un pour cent (1 %) des superficies qui avaient été déboisées en zone agricole. Est-ce que ce moins qu'un pour cent (1 %) là, déboisé, a servi pour des terrains en culture ou a servi pour d'autres fins, exemple l'agrandissement du parc industriel à Sainte-Marie, à Saint-Joseph, qui se sont faits dans des zones agricoles mais en partie boisées, mais c'était pas pour des fins agricoles.

2325

Et ma sous-question, est-ce que le ministère de l'Agriculture a des données récentes, sur les dernières années, le corollaire, si on perd un peu de superficies en déboisement, comment il y en a qui sont reboisées, qui retournent en friche ou qui retournent à la forêt.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2330

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2335

Merci madame la Présidente. Je sais pas trop par où commencer, il y a beaucoup de choses!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2340

En fait, moi, je reviendrais avec le tableau que vous nous fournissez dans le portrait de la région. C'est en fait le même genre de question qu'on a déjà eu dans d'autres régions, essayer de comprendre si la faute du déboisement dans la zone agricole est attribuable à l'agriculture ou si elle est attribuable à d'autres motifs.

2345

Et c'est aussi d'essayer de voir s'il y a du reboisement qui vient compenser la perte de boisés.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2350 Merci madame la Présidente.

L'information qu'on transmet est une information qui ne fournit pas, on n'a pas l'information sur pourquoi il y a eu déboisement et qu'est-ce qu'on a fait avec les superficies déboisées.

2355

Ce qu'on a voulu faire, c'est établir un portrait à partir d'une image satellite; d'abord vérifier si on pouvait le faire et après ça, se donner un point de départ.

2360

Et présentement, il y a des évaluations qui sont faites à partir de ce point de départ là que constitue l'image satellite. Et on a divisé l'information selon qu'on était soit en zone agricole, soit hors de la zone agricole, à partir des cartes où on permet de distinguer ces deux (2) zones.

2365

Alors ce qu'on constate effectivement, c'est que le pourcentage de déboisement dans la période qu'on a évaluée était, en proportion, deux (2) fois plus élevé hors de la zone agricole qu'à l'intérieur de la zone agricole. Et j'ai pas les motifs et les raisons pour lesquelles il y a eu ce déboisement-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2370

Par exemple, j'aimerais qu'on fasse une correction par rapport à l'intervention de monsieur, parce que lorsque madame Brassard a indiqué, en fait c'est la perte de boisés, mais c'était la perte de boisés nette, c'était donc la perte de boisés moins le reboisement, n'est-ce pas?

2375

PAR M. DENIS SANFAÇON:

C'est-à-dire que c'est une perte qui est l'évaluation de ce qui a été déboisé et reboisé, en prenant en considération la limite que constitue l'image satellitaire qui pose des difficultés d'identification entre le reboisement et certaines friches.

2380

Et c'est pour ça qu'il faut préciser ces informations-là davantage par les statistiques que peuvent nous fournir les agences de conservation des forêts, et c'est ce qui est en train d'être fait, et c'est ce que la Commission a demandé au MRN.

2385

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ça, et on devrait avoir ces informations dans les semaines qui suivent.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2390

Maintenant, pour l'information concernant les superficies, les terres en culture, effectivement on a mentionné un virgule huit cent quarante-neuf (1,849 ha) je pense, non,

excusez-moi, deux cent dix neuf mille (219 000 ha), sans compter les cinquante-neuf mille hectares (59 000 ha) en pâturage, alors deux cent dix-neuf mille (219 000 ha) cultivés.

2395

C'est effectivement une baisse par rapport à l'historique. J'ai pas la statistique de la région spécifiquement, mais on a les statistiques des superficies cultivées au Québec depuis 1921. Et effectivement, on constate une baisse importante.

2400

Et si on prend en compte les pâturages, bien, cette baisse-là est encore plus grande, parce qu'on sait que les pâturages ont tendance à disparaître, alors qu'ils étaient très importants au début du siècle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2405

Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2410

Bien, monsieur Sanfaçon a répondu à ma question. Je me demandais par contre s'il serait possible d'obtenir les statistiques de 1991 pour les déposer, pour ce qui concerne les terres en culture. Parce que les recensements de Statistique Canada sont faits tous les cinq (5) ans, et on a aussi celui de 1991 qui coïncide avec l'année de départ de comparaison avec les superficies boisées.

2415

Alors ce serait peut-être intéressant de pouvoir avoir ces données-là au niveau régional, du moins pour une région comme celle-ci, de déposées à la Commission s'il vous plaît.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2420

Madame la Présidente, nous allons fournir l'information demain. J'ai les statistiques pour le Québec, mais j'ai pas spécifiquement pour la région, présentement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2425

Merci.

2430

Juste avant que vous ne posiez votre deuxième question, l'étude dont monsieur Simoneau a fait référence tantôt sur la rivière Etchemin porte la cote BIO53. Alors les personnes intéressées pourront la consulter.

Et, monsieur Rodrigue, le document dont on faisait référence porte la cote PROD35. Alors voilà!

2435

Monsieur Lacasse, vous avez une seconde question?

PAR M. DENIS LACASSE:

2440 Ma deuxième question porte sur les services-conseils. On sait que pour supporter le virage agroenvironnemental que les agriculteurs sont en train de faire, c'est un peu la clé de voûte de toute l'opération, c'est le service-conseil.

2445 Tout à l'heure, il a été mentionné que quarante pour cent (40 %) des entreprises de la région avaient accès à des services-conseils dans le domaine de l'agroenvironnement. Est-ce que ce quarante pour cent (40 %) là a été calculé sur l'ensemble des entreprises; est-ce que si on prendrait les entreprises qui sont réellement visées par le REA, donc ceux qui ont plus de seize cents kilos (1600 kg) de P₂O₃, est-ce que le quarante pour cent (40 %) serait plus élevé ou plus bas.

2450 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Madame la Présidente, monsieur Étienne Pouliot va répondre à cette question.

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

2455 Juste reprendre la question s'il vous plaît, la dernière partie.

PAR M. DENIS LACASSE:

2460 Il avait été mentionné qu'il y avait dix-huit cents (1800) entreprises qui avaient accès à des services-conseils dans la région, ce qui donnait un pourcentage de quarante pour cent (40 %).

2465 Ce quarante pour cent (40 %) là, je voudrais savoir sur quelle base qu'il est calculé, est-ce que c'est sur l'ensemble des entreprises agricoles de la région ou si on le calculerait sur les entreprises qu'on vise vraiment par le virage agroenvironnemental, les seize cents kilos (1600 kg) et plus, est-ce que ce quarante pour cent (40 %) là serait plus élevé ou plus bas.

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

2470 Le quarante pour cent (40 %) a été évalué sur les entreprises qui ont des productions animales, point à la ligne. Donc ça veut dire que si on avait le pourcentage sur les entreprises ayant un volume plus important de production animale, le pourcentage pourrait effectivement être supérieur.

2475

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça répond à votre question?

2480 **PAR M. DENIS LACASSE:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2485

Ça va? Merci.

2490

LUC VEILLEUX

PAR LA PRÉSIDENTE:

2495

Monsieur Luc Veilleux, producteur de porcs.

PAR M. LUC VEILLEUX:

Bonsoir madame la Présidente.

2500

Ma question concerne la dévaluation municipale. On a entendu, à plusieurs reprises au cours des audiences, on parlait des places qu'il y avait de la dévaluation municipale au niveau des résidences. Est-ce qu'il y a des chiffres à l'appui, pour appuyer ces dires-là, ou si c'est des choses qu'on entend dire, des oui-dire.

2505

Je voudrais juste savoir s'il y a des chiffres à l'appui pour confirmer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2510

Alors justement, monsieur Nadeau, du ministère des Affaires municipales, a déposé un document à la Commission que je n'ai pas encore lu, je vais le lire demain matin et je vais vous laisser peut-être informer les citoyens ici des conclusions du travail que vous avez fait, au ministère des Affaires municipales, sur la question.

PAR M. JEAN NADEAU:

2515

Merci madame la Présidente.

2520

Alors j'aimerais préciser que ce n'est pas moi qui ai fait l'étude en question, c'est un évaluateur agréé de la Direction de l'évaluation foncière au ministère.

En fait, la question a été soulevée parce qu'à un moment donné, un citoyen est arrivé avec un exemple de l'Alberta disant, bon, qu'il y avait une dévaluation importante des propriétés situées à proximité, bon, d'élevage d'animaux.

2525 En fait, en résumé, le document qu'on a déposé et qui peut être consulté donc sur le site du BAPE, indique - en fait, il y a pas d'étude au Québec qui permette de démontrer de façon très claire qu'il y a une diminution de la valeur des propriétés situées à proximité de porcheries. Il y a pas eu d'études donc de réalisées là-dessus.

2530 Cependant, on reconnaît qu'en zone agricole, il y a habituellement, pour des comparables à l'extérieur de la zone agricole, une différence donc en moins de cinq (5 %) à quinze pour cent (15 %), qui tiendrait compte donc des inconvénients associés au milieu agricole.

2535 J'essaie de me rappeler un peu les autres éléments. On indique également, en fait, que dans les manuels qui servent de référence aux évaluateurs agréés pour la réalisation des études, donc reliés à la valeur foncière des résidences, que tout changement par exemple de zonage ou toute implantation d'un nouvel usage qui peut générer des contraintes à proximité d'une résidence a effectivement des conséquences, des effets sur l'évaluation de la résidence.

2540 Toutefois, de là à être en mesure de définir précisément, et de façon générale, qu'il y a un impact qu'on peut chiffrer, c'est vraiment du cas par cas et on ne peut faire de généralisation.

2545 Alors je sais pas si vous voulez que j'aïlle plus loin. Il y a l'étude d'Hydro-Québec, aussi, qui avait été réalisée.

En fait, dans la note qui a été déposée, on fait référence effectivement à une étude qui a été réalisée par Hydro-Québec pour savoir s'il y avait dévaluation des résidences situées à proximité de corridors de transport, en fait de lignes d'énergie hydroélectrique.

2550 Alors l'étude a été faite dans la région de Terrebonne, on en est venu à la conclusion qu'il y avait une différence en fait de quatre pour cent (4 %) en moins des résidences situées à proximité de la ligne de transport, ce qui n'est pas considéré comme étant significatif pour les évaluateurs fonciers.

2555 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et quand vous nous avez donné l'information l'autre jour, je vous ai dit qu'il y a des cas où il y a une augmentation de la valeur de la propriété quand elle est à proximité de la ligne électrique, parce qu'il y a d'autres avantages qui accompagnent la présence de la ligne. Alors c'est vraiment du cas par cas qui doit être considéré en la matière.

Monsieur Beauchamp.

2565 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Il me semble aussi qu'il y a quelqu'un qui avait déposé, dans une région, un document publicitaire où les gens faisaient la promotion de la vente de maisons en disant qu'il n'y avait pas

2570 de porcheries dans le voisinage. Vous rappelez-vous, il y a un dépôt d'un document, d'une
publicité trouvée dans un journal d'une des régions.

Mais c'est tout à fait, on peut pas je pense extrapoler de cette chose-là, mais savoir qu'il y
a des tendances, des perceptions à ce niveau-là.

2575 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez une autre question, monsieur?

2580 **PAR M. LUC VEILLEUX:**

Non, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2585 C'est bien, merci.

2590 Alors simplement pour vous dire que le document dont monsieur Nadeau faisait
référence, il n'est pas encore déposé dans le site Internet de la Commission, ça va être fait peut-
être demain, je pense que c'est le jeudi qu'on dépose les documents déposés dans la semaine.
Mais vous allez y avoir accès très bientôt.

GASTON CADRIN

2595

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gaston Cadrin, qui est du groupe en environnement Giram.

2600 Bonsoir monsieur.

PAR M. GASTON CADRIN:

2605 Bonsoir madame Boucher. Alors le groupe Giram, c'est un groupe qui a été créé au
Cégep Lévis-Lauzon, alors on s'intéresse particulièrement à toutes les questions de qualité de
vie. On est très inquiet pour nos concitoyens quand ça sent le purin dans la ville, dans les
villages touristiques ou les municipalités touristiques, lorsqu'arrivent des projets de porcheries, à
Beaumont, à Berthier-sur-Mer, etc., on est très très inquiet.

2610 On s'intéresse particulièrement aussi aux usages récréatifs du fleuve et des cours d'eau.
En fait, on s'intéresse à des questions de récupérer finalement les usages de nos cours d'eau

après avoir dépensé sept milliards (7 MM\$) en assainissement des eaux, ce qui serait normal à notre avis.

2615 On a fait des tests, en 97, sur les possibilités de retourner au fleuve, c'est-à-dire on a fait des tests de baignade subventionnés par Santé Canada, entre Saint-Nicolas et Saint-Michel-de-Bellechasse. Et il a été clairement démontré que finalement, les embouchures des rivières avaient des gros problèmes, entre autres l'Etchemin et particulièrement la Chaudière où là, les analyses en laboratoire nous disaient, bien, passé six mille (6000) coliformes fécaux, on ne peut plus les analyser. Vous savez que pour se baigner, ça prend en deçà de deux cents (200) coliformes fécaux par cent millilitres (100 ml).

2620 On s'intéresse aussi à la protection des rives et à l'application de la Politique de la protection des rives, du littoral et de la plaine inondable. On a déjà formulé quelques plaintes, mais on trouve que finalement, le ministère de l'Environnement bouge pas très très bien dans ces domaines-là ou les municipalités n'appliquent carrément pas ces éléments-là.

2630 Donc je voudrais poser des questions qui concernent, le premier point, ce serait le thème la protection et la conservation des bandes riveraines. Je pense qu'il y a du monde ici qui ont démontré, vraiment avec beaucoup d'intérêt, que les habitats fauniques ont besoin de ces boisés, ces zones boisées en bordure des rivières, des ruisseaux. Or, on sait que depuis la modernisation de l'agriculture, peut-être depuis trente (30) ans en particulier, on a mis les pépines là-dedans, on a mis les bulldozers, on a redressé les cours d'eau, on a canalisé, on a tout "déforesté", "dévégété" si on peut dire les bordures de rivières.

2635 Et à ce moment-là, on se rend compte, et moi, je suis fils de cultivateur, je suis né à Saint-Vallier-de-Bellechasse donc dans la région, et je regarde maintenant la rivière Boyer, on regarde les bordures des rivages de certains ruisseaux, et si les cultivateurs - et cela, il y a pas juste les producteurs de porcs, tous les cultivateurs probablement - s'ils pouvaient labourer les ruisseaux et les rivières, je me demande s'ils le feraient pas.

2640 Alors c'est à se demander si la Politique de protection des rives, que finalement les municipalités ou le ministère de l'Environnement doivent faire appliquer, si c'est vraiment appliqué.

2645 La question va s'adresser peut-être plus à quelqu'un du ministère de l'Environnement, parce que j'ai soulevé une question au conseil municipal de la Ville de Lévis, à savoir par exemple qui doit appliquer, par exemple un cas qui est pas le déversement de purin mais le déversement de neige usée dans les ruisseaux, les rivières, on m'a dit, et comme personne s'intéressait à ça à la Ville, il y a personne qui s'intéresse à l'environnement dans les villes, les municipalités, c'est une leurre de penser que cette politique-là peut être appliquée actuellement dans les villes et villages, les municipalités, donc j'ai téléphoné directement au ministère de l'Environnement et on m'a expliqué par exemple que sur le territoire des MRC Desjardins et Chaudière, ce qui est la nouvelle Ville de Lévis en partie aujourd'hui, la Ville doit appliquer donc les cours d'eau qui sont protégés ou identifiés dans la politique, et aussi le fleuve Saint-Laurent,

2655

la rivière Chaudière, la rivière Etchemin et la rivière à la Scie, donc il y avait juste quatre (4) rivières.

2660 La balance, c'est le ministère de l'Environnement qui doit appliquer la Politique de protection des rives, sur les ruisseaux, les rivières qui ne sont pas identifiés.

On m'a dit qu'idéalement, c'est les municipalités qui devaient protéger toutes les rivières, mais ça se fait pas et elles ont pas le personnel pour ça.

2665 Et je me demande si, effectivement, ma question, j'en viens à la question 1: qui fait appliquer, en milieu rural, cette Politique de protection des rives qui, à notre avis, à l'avis de tous les spécialistes, est nettement insuffisante, de trois mètres (3 m), et je pense que ça fait pas longtemps qu'on l'applique en plus; idéalement, ça devrait être de quinze (15 m) à trente mètres (30 m), pour avoir une protection efficace pour la faune et pour la qualité de l'eau.

2670 Alors qui, parce qu'il y a une certaine confusion, actuellement, qui existe, et je suis heureux d'apprendre qu'il va y avoir quarante-deux (42) nouveaux employés, depuis quelques mois, pour peut-être contrôler les producteurs de porcs.

2675 Mais est-ce qu'il va y avoir quelqu'un de libéré ou d'assigné spécifiquement à aller voir dans les champs, de quelle façon que les agriculteurs protègent les bandes riveraines.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2680 Monsieur van Oyen et après, monsieur Nadeau.

PAR M. BOB VAN OYEN:

2685 Pour la dernière partie de la question, madame la Présidente, oui, on va avoir des gens qui sont en patrouille dans les champs, aussi il y a des patrouilles aériennes pour voir si les bandes riveraines sont respectées, c'est-à-dire le un mètre (1 m) sur les fossés et le trois mètres (3 m) sur les cours d'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2690 Mais ce n'est pas quarante-deux (42) personnes.

PAR M. BOB VAN OYEN:

2695 Non, ce n'est pas quarante-deux (42) personnes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez eu combien, sur les cent (100)?

2700

PAR M. BOB VAN OYEN:

Nous avons quinze (15) personnes qui font du contrôle.

2705

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais combien en avez-vous eu sur les cent (100), les cent (100) additionnels que le gouvernement...

2710

PAR M. BOB VAN OYEN:

Nous en avons eu quatorze (14), dans la Chaudière-Appalaches.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2715

D'accord.

Oui, monsieur Dumais.

2720

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Madame la Présidente, avant de passer aux Affaires municipales, vous avez, monsieur Van Oyen, parlé qui va aller faire respecter les bandes riveraines.

2725

Mais pourriez-vous nous dire, du point de vue environnement, qu'est-ce que spécifie exactement le règlement. Parce qu'on nous a expliqué à plusieurs reprises que le règlement n'institue pas de bande riveraine mais institue une bande dans laquelle il est interdit de faire de l'épandage. Alors nous, ce qu'on nous a dit du côté Environnement, c'est que l'Environnement n'avait aucune juridiction pour décréter la mise en place de bandes riveraines.

2730

Alors pourriez-vous clarifier cette chose-là pour qu'on comprenne exactement qu'est-ce qui relève du ministère de l'Environnement.

PAR M. BOB VAN OYEN:

2735

Oui, madame la Présidente, je me suis mal exprimé en effet. C'est pour faire respecter l'interdiction d'épandage sur le un mètre (1 m) des fossés et le trois mètres (3 m) pour les cours d'eau.

2740

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors maintenant, pour ce qui est de la Politique des rives et des cours d'eau, monsieur Nadeau.

2745 **PAR M. JEAN NADEAU:**

Merci madame la Présidente.

2750 Je pense que c'est important de revenir effectivement au niveau de la question de l'application de la Politique de protection des rives, je pense que c'est important de revenir en fait à la question de l'application de cette politique-là.

2755 Bon, remontons, on vit à l'heure actuelle sous l'empire des schémas d'aménagement de première génération. On devait inclure, dans les schémas de première génération, la Politique de protection des rives de l'époque, donc à peu près 1986, si ma mémoire est bonne, ma date est peut-être pas très bonne.

2760 Dans le milieu rural, sur les terres agricoles, cette politique-là précisait que devaient être protégés le Saint-Laurent et les tributaires du Saint-Laurent; tous les autres cours d'eau en milieu agricole n'avaient aucune protection. C'est donc ce qu'on a retrouvé dans les schémas de première génération, qui sont encore en fait presque partout appliqués aujourd'hui au Québec.

2765 On a, à l'heure actuelle, vingt-sept (27) schémas d'aménagement révisés en vigueur, qui ont introduit, on va le voir tout à l'heure, les éléments donc d'une nouvelle politique de protection des rives.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2770 C'est vingt-sept (27) sur quatre-vingt-seize (96)?

PAR M. JEAN NADEAU:

2775 Vingt-sept (27) sur cent (100). Et puis il y a une chose qu'il faut pas oublier également, en fait une fois que le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur, les municipalités locales ont deux (2) ans pour ajuster, pour modifier leurs règlements locaux pour les rendre conformes au contenu du schéma d'aménagement révisé.

2780 Or, c'est à travers ces règlements municipaux là que s'articule et que prend place, dans le territoire, la Politique de protection des rives.

2785 Je reviens donc à des modifications qui ont été apportées à la Politique de protection des rives, notamment en 1996, on précisait qu'en milieu agricole, tous les cours d'eau agricoles devaient être protégés. On parlait d'une bande de protection de trois mètres (3 m), mesurée à partir de la ligne des hautes eaux; lorsqu'il y a un talus et que le talus est situé à l'intérieur de ce trois mètres-là (3 m), on réserve un mètre (1 m) sur le haut du talus.

2790 Alors pour avoir les effets en termes de protection des rives en milieu agricole de cette politique-là, de la façon dont vont les choses aujourd'hui, il va falloir attendre que les schémas d'aménagement soient révisés et que les municipalités aient, par la suite, modifié leur règlement pour introduire ce nouvel élément de problématique.

2795 Alors quand on dit, et puis là, je veux pas défendre les municipalités, mais quand on dit que les municipalités n'appliquent pas, il faut voir qu'elles n'avaient aucune obligation légale de le faire, tant que leur schéma n'est pas révisé ou modifié pour tenir compte de cet élément particulier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2800 Est-ce qu'on pourrait faire un règlement de contrôle intérimaire, à la MRC, pour modifier le schéma d'aménagement et donc introduire cette nouvelle disposition?

PAR M. JEAN NADEAU:

2805 Effectivement, il y a des MRC d'ailleurs qui l'ont fait. Je voyais justement aujourd'hui la MRC de Beauce-Sartigan qui a adopté un règlement de contrôle intérimaire qui porte spécifiquement sur l'introduction, en fait, des dispositions de 96 de la Politique de protection des rives. Bon, c'est un geste que la MRC a décidé de poser d'elle-même.

2810 Mais elles n'ont pas une obligation légale de le faire, autrement que dans le cadre de la révision de leur schéma d'aménagement.

2815 Alors ceci étant dit, on est conscient que, par ailleurs, il peut y avoir des problèmes d'application de la Politique de protection des rives, et puis j'ai déjà eu l'occasion de mentionner qu'en collaboration notamment avec le ministère de l'Environnement, le ministère des Affaires municipales est à évaluer, à l'heure actuelle, dans plus de quatre cents (400) municipalités, ce qu'il en est de l'application par les municipalités de cette Politique de protection des rives.

2820 Ce qu'on veut faire par cette démarche-là, c'est pas de trouver nécessairement des coupables, mais c'est de voir qu'est-ce qui en est de l'application et puis surtout de comprendre pourquoi il peut y avoir, à certains moments, des défauts dans l'application de la politique.

2825 Une fois qu'on aura ce portrait-là, et surtout une fois qu'on aura compris pourquoi il y a défaut dans l'application, à ce moment-là on sera peut-être en mesure d'apporter des correctifs appropriés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avez-vous des exemples de ce que vous entendez par des problèmes d'application.

2830 **PAR M. JEAN NADEAU:**

2835 Bien regardez, je vais vous dire franchement, madame la Présidente, que je ne suis pas un spécialiste de la Politique de la protection des rives, mais il y a une foule de dispositions, à l'intérieur, qui visent l'ensemble des milieux et qui visent une foule de travaux à réaliser dans la rive.

Alors peut-être qu'il y a des gens du ministère de l'Environnement qui seraient plus en mesure que moi de préciser tous ces aspects.

2840 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En fait, c'est une foule de problèmes pour restaurer cette bande de trois mètres (3 m), c'est ça?

2845 **PAR M. JEAN NADEAU:**

Bien d'ailleurs, je dirais d'abord assurer l'application de la politique, et puis les mesures qu'elle contient.

2850 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Est-ce que ça répond à votre question?

2855

PAR M. GASTON CADRIN:

2860 Si vous me permettez, juste ajouter un mot pour compléter, les problèmes d'application, je pense que surtout en milieu rural, formuler une plainte à l'égard de son voisin, c'est très très délicat, donc il y a beaucoup de gens par exemple qui vont faire des empiètements dans le fleuve, dans des rivières, soit pour de la villégiature, et il y a une personne qui ose porter plainte.

2865 Donc même s'il y a une politique en principe, c'est pas toujours appliqué. Et l'inspecteur municipal, de lui-même, il est pas porté à aller surveiller.

Alors ils procèdent très souvent, dans les municipalités, les villes, les MRC, on procède seulement sur plainte, alors on contrôle pas grand monde, parce qu'il y en a pas beaucoup de plaintes.

2870 Un deuxième volet, c'est pas une deuxième question mais c'est juste une sous-question, est-ce que finalement, dans les superficies cultivées qui sont sujettes à du financement au niveau de l'assurance, la couverture d'assurance, récolte ou je sais pas trop quoi, par la Financière agricole, est-ce qu'on considère finalement la surface cultivée y compris les cours d'eau ou presque dans les cours d'eau, ou on tient compte qu'il devrait y avoir une zone de

2875 protection, finalement, qui devrait être respectée, pas juste pour l'épandage mais aussi pour la
végétation, pour la faune, etc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2880 Monsieur Robitaille.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

2885 Madame la Présidente, les superficies qui sont couvertes dans le cadre des programmes
d'assurance agricole sont mesurées à partir de photos aériennes. Le niveau de précision actuel
de l'outil dont on dispose ne nous permet pas de tenir compte des bandes réglementaires qui ont
été annoncées dans le cadre des nouveaux règlements.

2890 Cependant, au niveau de la Financière, on est à travailler à trouver des outils pour tenir
compte de ces nouvelles dispositions-là, et évidemment qu'on va tout mettre en œuvre pour
respecter ces nouvelles règles-là, environnementales.

2895 Maintenant, ce qu'il faut dire, si on observe sur une photo aérienne qu'il y a un fossé, peu
importe sa taille, il est exclu des superficies assurées, évidemment.

Par des inspections que nos gens font sur le terrain également, donc ils ont une copie du
plan de ferme, et s'ils observent un écart entre ce qu'on avait délimité comme étant le champ ou
la parcelle tel numéro, à ce moment-là, on va appliquer la correction. C'est sûr qu'on couvre pas
un fossé sur lequel il y a pas de production qui se fait, là.

2900

PAR LA PRÉSIDENTE:

2905 Peut-être pour bien visualiser ce que vous faites, alors à l'aide d'une photo aérienne,
vous tracez un polygone pour circonscrire le lot que vous assurez et donc, vous calculez la
surface de ce polygone-là?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

2910 C'est plus précis que ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est plus précis que ça encore?

2915 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

Oui, effectivement. Tenant compte de la qualité des photos aériennes, à ce moment-là
ça nous permet de délimiter et de tenir compte, d'exclure un chemin de ferme, de tenir compte

2920 d'un massif, je sais pas moi, de roches qui pourrait être dans le coin du champ, à ce moment-là c'est exclu. Et le contour est relativement précis.

2925 Là où on n'a pas le niveau de précision, et comme les gens du ministère de l'Environnement nous expliquaient, de déterminer est-ce qu'on doit tenir compte de trois mètres (3 m) ou d'un mètre (1 m) le long d'un fossé ou d'un cours d'eau, ça, on n'a pas ce niveau de précision là, mais on y travaille actuellement à trouver une façon de pouvoir tenir compte de ces zones qui sont maintenant incluses dans les nouveaux règlements.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2930 Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2935 Je me trompe peut-être, mais j'étais sous l'impression que la Financière, ou du moins il y a quelques années avec ce qui s'appelait l'assurance récolte, avait des plans de ferme, au niveau de chacune des fermes, mesurés sur le terrain, en plus des photographies aériennes.

2940 Alors je suis un peu surpris que vous nous disiez que l'outil principal que vous utilisez, c'est la photographie aérienne si, effectivement, vous avez dans chacun des cas des plans de ferme qui fournissent des informations beaucoup plus détaillées que la photographie aérienne.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

2945 Je peux vérifier la date où on a passé à la géomatique mais maintenant, ce n'est qu'à partir de photos aériennes que les plans de ferme sont faits, ce n'est plus des mesures faites dans chacun des champs, sur le terrain. C'est vraiment cet outil-là.

2950 Et lors d'inspections ou quand on se présente pour mesurer des rendements, à ce moment-là, à partir de la photo aérienne, notre conseiller ou notre conseillère qui est dans le champ doit faire certains points de vérification, voir si tout concorde.

2955 Et je pourrai vérifier tout l'argumentaire auprès de mes collègues qui connaissent davantage l'historique du passé de plan de ferme mesuré au pedomètre qu'on appelle à celui d'utiliser la photo aérienne, mais ça a été choisi comme étant l'outil le plus valable en termes de besoin, au niveau de la Financière, pour les produits d'assurance.

PAR M. GASTON CADRIN:

2960 J'aurais une deuxième question, question un peu plus vaste peut-être.

Le ministère de l'Environnement existe, si ma mémoire est bonne, depuis au moins vingt-cinq (25) ans. La fonction première d'un ministère de l'Environnement, d'après moi, ce serait de protéger le plus possible l'environnement naturel et la qualité de vie des citoyens.

2965 Alors la question est la suivante, pourquoi que le ministère de l'Environnement a continué d'attribuer des certificats d'autorisation à des producteurs de porcs en particulier, depuis déjà j'imagine plusieurs années, même avant le moratoire, alors qu'il a continué donc à autoriser des agrandissements et des certificats d'autorisation même dans les zones de surplus et même à proximité - j'ai le cas par exemple d'une tourbière que le ministère de l'Environnement se prépare
2970 peut-être à déclarer réserve écologique, donc il y a encore une couple d'années on a encore attribué un permis à proximité de cette tourbière-là, malgré la contestation des citoyens.

Est-ce qu'on a un ministère de l'Environnement, est-ce qu'il s'occupe finalement d'appliquer les éléments de qualité de vie, de qualité de la faune, de qualité de l'eau?

2975

Est-ce qu'effectivement, on a continué à attribuer des certificats malgré qu'on savait que certaines zones étaient en surplus; est-ce qu'il y aurait, si on peut dire, entre guillemets, une certaine connivence avec le MAPAQ dans ces dossiers-là?

2980 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avant d'aller aussi loin, monsieur, on va essayer de savoir ce qu'il en est.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2985

Oui, et je pense que c'est important peut-être de résumer les interventions qu'on a faites en ce sens-là, depuis le début des audiences, et je demanderais à monsieur Serge Bouchard de venir situer le rôle du ministère de l'Environnement et aussi par rapport à l'application de son règlement, parce qu'il y a aucune connivence là-dedans.

2990

Nous, on protège l'environnement, on applique un règlement en fonction des normes environnementales. Mais je vais laisser à monsieur Bouchard le soin de résumer les propos qu'on a tenus tout au cours des audiences.

2995 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Bouchard, on vous écoute.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3000

Merci madame la Présidente.

3005 Effectivement, la Loi sur la qualité de l'environnement a été adoptée en décembre 1972 et le ministère de l'Environnement, lui, comme ministère indépendant, a été créé au début des années quatre-vingt.

3010 Comme j'ai eu l'occasion de le préciser, lorsque le législateur a adopté la Loi sur la qualité de l'environnement, il a prévu, à l'intérieur de cette loi-là, la façon d'intervenir afin de contrôler les activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'environnement, et cette façon-là d'intervenir a priori était sur la base de l'émission d'un certificat d'autorisation, donc de la vérification d'un projet avant sa réalisation sur le terrain.

3015 Par la suite, il y a eu un certain nombre - évidemment, les certificats d'autorisation couvrent un panoplie d'activités qui sont susceptibles de contaminer l'environnement.

3020 Par la suite, le ministère s'est doté d'une série de règlements qui viennent préciser les objectifs ou les règles, ou les comportements, ou les actions qui doivent être prises par ceux qui font des actions susceptibles de contaminer l'environnement, évidemment ça varie selon le type d'activités. Donc il y a des règlements qui concernent des activités industrielles, d'autres qui concernent des activités municipales. Et depuis 1981, on a un règlement qui concerne les activités agricoles.

3025 À la même période, il y a eu ce qu'on pourrait appeler peut-être un consensus au niveau de la population qui s'est traduit dans un Règlement sur l'évaluation des impacts sur l'environnement d'un certain nombre de projets. À l'intérieur de ce règlement-là, on vient identifier un seuil au-delà duquel la réflexion ou l'étude du projet doit se faire d'une façon beaucoup plus large, et où le promoteur a l'obligation de faire une étude des impacts environnementaux de l'ensemble du projet. Et évidemment, cette étude-là touche, dans le fond, tous les aspects qu'on peut retrouver, eau, air, sol, les odeurs, l'impact social, etc.

3030 Évidemment, ces projets-là ou ce règlement-là vise des projets qui sont considérés avec des impacts un peu plus importants ou des risques un peu plus importants sur la qualité de l'environnement. J'ai déjà eu l'occasion de préciser qu'au niveau agricole, le seuil qui avait été retenu à l'époque était de six cents (600) unités animales, était et est encore de six cents (600) unités animales lorsque la gestion est liquide, et de mille (1000) unités animales lorsque la gestion des fumiers est faite de façon solide, et évidemment avec toute une mécanique pour le calcul et etc., je voudrais pas revenir là-dessus ce soir.

3040 Par-delà ces projets-là, jugés plus importants et qui sont soumis à cette mécanique-là, donc l'étude d'impact et éventuellement peut-être des audiences publiques de la part du Bureau d'audiences publiques, le cas échéant, le gouvernement s'était doté d'un règlement, dès 1981, évidemment pour couvrir l'ensemble de toutes les autres exploitations agricoles qui n'étaient pas soumises au seuil ou aux évaluations environnementales.

3045 Dès lors, ces règlements-là viennent préciser les limites à partir desquelles les projets sont analysés. Donc on retrouvait à l'époque, comme on retrouve encore aujourd'hui, des

normes de localisation par rapport aux cours d'eau, des normes d'entreposage et des normes d'épandage. Ces normes-là ont pu varier dans le temps, selon la connaissance, selon les meilleures pratiques, etc. Et évidemment, on retrouve quand même ces éléments-là de base.

3050

On a eu l'occasion de débattre, dans certains cas particuliers où les gens des directions régionales vont tenter de discuter, évidemment avec les producteurs, pour essayer de bonifier le projet, d'aller au-delà des normes qui sont incluses dans le règlement comme tel, de façon peut-être à minimiser certains risques qui ont fait l'objet de dénonciations particulières de la part de citoyens, sur des projets précis. Bon, ça s'est fait, on a eu l'occasion, dans d'autres directions régionales, de souligner ces éléments-là, ça s'est fait aussi ici dans la région.

3055

Sauf qu'évidemment, comme ça a été mentionné, lorsqu'on aborde ces éléments-là qui vont plus loin que le règlement, on n'a plus nécessairement, le ministère n'a plus de pouvoir légal comme tel. Donc c'est des discussions, des négociations, c'est de convaincre peut-être le producteur à faire un bout de chemin plus loin que le règlement. Évidemment dans certains cas, ça fonctionne, dans d'autres cas, c'est plus difficile. Et évidemment, le ministère doit quand même s'en tenir au cadre légal qui est prévu dans la réglementation comme telle.

3060

Bon, évidemment, monsieur Van Oyen tantôt a donné de l'information sur les certificats d'autorisation qui ont été émis dans les dernières années, évidemment tous ces certificats-là étaient conformes au règlement qui était en vigueur à ce moment-là, donc conformes aux règles que le législateur a données afin de juger des projets qui étaient présentés.

3065

Est-ce qu'aujourd'hui, comme je le soulignais hier, est-ce que ces règles-là évidemment sont encore à un niveau qui correspond à la volonté de la population, est-ce que le seuil prévu pour les projets agricoles qui doivent aller vers les évaluations environnementales, est-ce que c'est encore un seuil qui est adapté à la situation, évidemment, c'est point d'interrogation.

3070

C'est une grande question, et je pense que le mandat de la Commission s'inscrit aussi dans cette réflexion-là.

3075

Je rappellerai en terminant qu'un des intervenants, je me souviens pas lequel, a dit, écoutez, un règlement, c'est un outil, et il a des forces et il a des faiblesses, et est-ce que toute la problématique entourant la production porcine, l'acceptation sociale de ça, est-ce que seul un règlement pourra permettre de cheminer et d'atteindre un niveau d'équilibre dans la société. Évidemment, cet élément-là fait aussi partie de la réflexion.

3080

Évidemment, les règlements sont adoptés par le législateur, ça fait l'objet de discussions avec l'ensemble des partenaires et évidemment, tous les règlements ou toutes les lois sont souvent des situations de compromis où le législateur essaie de trouver le juste milieu par rapport à l'ensemble des besoins de la société.

3085

PAR LA PRÉSIDENTE:

3090

3095 Donc lorsqu'un projet était examiné par votre ministère, avant disons l'adoption du REA, bon, il fallait que le règlement sur le RRPOA soit respecté, il fallait que le Règlement sur le captage des eaux souterraines soit respecté, il fallait que la municipalité accorde le permis au promoteur pour qu'il puisse s'installer, donc ces éléments-là étaient vérifiés, et les éléments contenus dans ces règlements étaient également vérifiés.

3100 Mais au-delà de ça, le ministère tentait, par la négociation, de bonifier ou d'améliorer les choses, mais n'avait pas de pouvoir coercitif d'imposer au promoteur d'aller au-delà de ce qui était prévu au règlement. C'est bien ça?

PAR M. SERGE BOUCHARD:

Effectivement.

3105 La seule petite correction que j'apporterais à votre intervention, c'est qu'à l'époque du règlement de 97, le RRPOA, le Règlement sur le captage des eaux souterraines n'était pas en vigueur. Donc à l'époque, les normes de protection des puits, quant à l'entreposage, la présence des bâtiments ou aux activités d'épandage étaient inclus dans le RRPOA.

3110 Ce n'est que depuis le 15 juin dernier où on a le Règlement sur les exploitations agricoles d'un côté et le Règlement sur le captage qui vient préciser les contraintes applicables à la protection des puits de façon séparée.

3115 Mais pour le reste, effectivement le ministère essaie d'aller chercher le maximum de bonification du projet, mais à l'intérieur de ce qui est possible aussi de faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

3120

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3125 Dans la mise en œuvre du règlement, il y a un règlement, il y a aussi sa mise en œuvre, est-ce que pour chaque cas, est-ce que le ministère s'assurait d'une vérification sur le terrain avant d'émettre les certificats, ou si l'achalandage était tel qu'on se contentait d'étudier les demandes écrites, sans visite terrain.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3130 Je vous dirais que c'est un peu un mélange des deux (2) évidemment tout dépendant du type de projet.

Je donne des exemples comme ça, évidemment dans le cadre du programme Prime-Vert, lorsqu'un producteur laitier comptant un troupeau peut-être d'une quarantaine de vaches,

3135 voulait profiter des subventions, qu'il faisait une demande de certificat d'autorisation pour
construire un lieu d'entreposage, habituellement ces gens-là disposent de toutes les terres
requisées et, bon, il y avait souvent un petit ajustement de cheptel, mais c'était quand même des
dossiers assez simples, et il y avait pas nécessairement de visite sur le terrain, malgré le fait qu'il
y a eu, dans certains cas, des activités sur le terrain quant à savoir des distances pour des cours
3140 d'eau particuliers, pour bien s'entendre que c'est un cours d'eau auquel on devait appliquer des
normes d'éloignement ou pas.

Évidemment, d'un autre côté, quand il y avait des situations de projets à plus grand
risque, voire même des cas où la population avait manifesté un certain désaccord avec le projet,
3145 préalablement même au dépôt du projet, je vous dirais, je ne dirais pas dans cent pour cent
(100 %) des cas de peur de me tromper, mais dans la majorité des cas, il y avait des
interventions sur le terrain afin de s'assurer que l'analyste comprenne très bien la situation,
maîtrise bien l'ensemble des détails et puisse effectivement aller un peu plus loin dans ses
discussions avec le promoteur.

3150

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Monsieur Van Oyen, vous voulez ajouter?

3155

PAR M. BOB VAN OYEN:

Oui, j'ajouterais aussi que dans les projets contestés, madame la Présidente,
systématiquement on rencontrait les intervenants, c'est-à-dire les citoyens qui contestaient le
projet, pour voir s'il y avait des aménagements à faire dans ces différents projets, notamment sur
3160 par exemple des dates d'épandage à éviter ou des distances plus grandes qui seraient
respectées pendant un certain temps.

Alors en fait, pour les projets contestés, on a toujours rencontré les citoyens et essayé -
en fait, c'est souvent des questions de cohabitation et donc, de travailler avec les producteurs
3165 aussi pour en arriver à des solutions plus acceptables.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Deuxième question qui est un petit peu plus serrée, un des problèmes fondamentaux que
3170 vous avez, et vous l'avez évoqué de nombreuses fois, c'est l'applicabilité du Règlement relatif à
l'évaluation et à l'examen des impacts, à savoir les projets de plus de six cents (600) unités
animales.

Or, il y a une technique bien connue dans d'autres secteurs, on pense au transport par
3175 exemple, où on peut passer en deçà du règlement en séparant le même projet en plusieurs
petits projets.

3180 Est-ce que le ministère a observé une pratique en ce sens, de la part de promoteurs, de finalement présenter sous forme de deux (2) permis deux (2) demandes de cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) unités animales, pour avoir deux (2) certificats et ainsi passer en dessous; est-ce qu'il y a des constatations, avez-vous pu faire un relevé de vos autorisations accordées pour voir s'il y a eu, à un moment donné, des pratiques de ce genre dans le ministère.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3185

Monsieur Van Oyen.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3190

Nous avons certainement eu plusieurs projets qui étaient à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre (599,4) unités animales pour passer, en fait on suppose que c'est pour passer en dessous des évaluations environnementales, et le même producteur peut déposer plusieurs projets pourvu qu'il respecte les distances entre les bâtiments d'élevage. Alors c'est des projets, je pense que c'était cent cinquante mètres (150 m), donc si les bâtiments d'élevage sont à plus de cent cinquante mètres (150 m), c'est deux (2) projets différents.

3195

Mais faire un relevé exact, on pourrait le faire pour voir combien il y a eu de cas dans la région.

3200

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Si vous pouviez le faire, s'il vous plaît.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3205

Nous déposerons ça demain après-midi.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3210

Mais là, je voudrais savoir les données dont dispose le ministère. Est-ce que le ministère a des données informatisées sur l'ensemble des permis qui existent ou si ce sont toutes des choses qui sont manuelles?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3215

Je peux pas parler pour l'ensemble des régions, mais je pense que les données informatisées sont depuis deux (2) ans. Si on regarde l'ensemble des régions, c'est depuis deux (2) ans.

3220

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Mais c'est deux (2) ans sur les nouveaux ou c'est deux (2) ans depuis les autorisations qu'on accorde depuis 1980?

3225 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

C'est deux (2) ans sur les nouveaux.

3230 Et avec la mise en œuvre du nouveau règlement, on repart le compteur pour faire une compilation du cheptel et les bilans phosphore.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Est-ce qu'on peut suspendre l'audience une petite minute.

3235

PAR M. PIERRE FORTIN:

Il y avait monsieur Bouchard qui allait ajouter peut-être quelque chose.

3240 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Juste un moment, monsieur Fortin, on va revenir.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3245

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Alors j'ai demandé à la Commission de délibérer parce qu'avant qu'on fasse une demande, il faut bien qu'on s'entende.

3250

Et voici, la Commission pense que c'est une question fort cruciale, pourriez-vous s'il vous plaît, au ministère de l'Environnement, nous faire un relevé des autorisations données, et là il faut le numéro des lots, mais pour qu'on vérifie l'applicabilité de ça, des autorisations de cinq cent cinquante (550) unités animales et plus, entre cinq cent cinquante (550) et cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (599) et des poussières, dans chacune des régions, par région, et depuis 1990.

3255

C'est tu possible de faire ce relevé-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3260

Monsieur Van Oyen.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3265 Madame la Présidente, les données que nous avons sont à peu près depuis l'année 2000, les données fiables que nous avons, informatisées, c'est à peu près depuis l'année 2000. Sinon, il faudrait passer tous les dossiers un à un, manuellement.

3270 Si vous avez vu, on a émis dans les cinq (5) dernières années deux mille cinq cent quelques certificats d'autorisation, donc il faudrait ouvrir l'ensemble de ces dossiers-là, ne serait-ce que pour Chaudière-Appalaches, ce qui est des semaines de travail

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3275 On parle évidemment uniquement des porcins, là, on parle pas de tout le domaine de la production animale, on parle uniquement de production porcine.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3280 Oui, madame la Présidente. Il faudra de toute façon ouvrir quand même tous les dossiers, parce qu'ils sont classés selon le nom du producteur et donc, a priori, on ne sait pas s'ils sont porcins ou autre chose.

3285 Et un dossier qu'on ouvre, par exemple qui peut être au début de la vache laitière peut avoir été changé au fur et à mesure par porcine. Donc il faut fouiller tout le dossier.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

La vache est devenue porc!

3290

PAR M. BOB VAN OYEN:

Exactement.

3295 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Alors à ce premier niveau donc, vous nous donnez ceux à partir de l'an 2000, sur vos inventaires, en production porcine, cinq cent cinquante (550) unités animales et plus, donnant évidemment la localisation pour qu'on puisse voir. Donnez-nous cette information-là le plus rapidement possible et nous verrons s'il est nécessaire d'investiguer plus loin. Ça va?

3300

Vous comprenez que c'est pas pour vous emmerder, là, mais je pense que c'est une question importante. Et cette demande-là aussi, évidemment, elle est pour toutes les régions, pas uniquement pour la Chaudière.

3305

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Bouchard, vous vouliez rajouter quelque chose?

3310 S'il vous plaît, je demanderais de garder le silence. Merci!

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3315 Je voulais amener des précisions, en fait, qui font en sorte que souvent, les projets ne sont pas soumis. Je commence à avoir des réticences, parce que ça pourrait tripler la demande de la Commission face à un certain nombre de projets!

3320 Parce qu'évidemment, il y a des gens qui déposent des projets presque à la limite, il y a des gens qui déposent trois (3) projets de trois cent cinquante (350) unités animales à cent cinquante et un mètres (151 m) l'un de l'autre, donc ce qui au total dépasse ou peut dépasser neuf cents (900) unités animales. Et ça, il y a une panoplie de projets où en théorie, les gens ont respecté la façon de calculer le nombre total, qui dit qu'on additionne les unités animales qui sont à moins de cent cinquante mètres (150 m) du projet, et c'est d'autres possibilités.

3325 Et là, ça deviendrait très difficile à compiler.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3330 Je comprends ça.

3335 Par ailleurs, pouvez-vous me dire si depuis 81, donc c'est un règlement qui a été appliqué diversement, avec des crises, bon, plein de difficultés, est-ce qu'il y a eu à un moment donné, étant donné la différence entre l'applicabilité du Règlement relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts pour six cents (600) unités, et des pratiques concrètes qui sont installées dans le ministère, est-ce qu'il y a eu quelque chose comme des directives par exemple pour inciter les officiers du ministère dans le sens que monsieur Van Oyen disait, à savoir, bien, il y a une controverse sociale, on devrait poser telle question; à telle étape, s'il y a telle chose, on devrait!

3340 Au fond, comment le ministère a-t-il géré cette chose-là, et est-ce qu'il y a eu des formes d'alerte, à un moment donné, quand il devenait évident que les gens sectionnaient les projets pour éviter; c'est un peu ça, s'il y a là-dessus des informations ou des directives internes qui montraient clairement la volonté du ministère de bien appliquer ce règlement. Et ça contribuerait à nourrir le dossier.

3345

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3350 Effectivement, malgré le fait que je croirais pas qu'il y a eu des directives écrites, quand on se rendait compte, et là je parle de mon expérience personnelle, dans mon ancienne vie, au niveau des opérations régionales, quand on se rendait compte qu'effectivement, la personne sectionnait son projet, disons qu'à partir de la façon de calculer le nombre total d'unités animales, en dedans de cent cinquante mètres (150 m) appartenant directement ou

3355 indirectement aux mêmes individus, on a, avec la collaboration évidemment des gens qui ont à appliquer le Règlement sur les évaluations environnementales, parce qu'évidemment, lorsqu'un projet est soumis à ce règlement-là, ce n'est pas les gens des opérations régionales qui ont à faire l'étude du projet, c'est des équipes au central, et on s'était rendu compte à un moment donné, les gens créaient des compagnies; c'était les mêmes actionnaires mais avec des noms de compagnie différents, sur un même fonds de lots. Et ça, ce n'était plus accepté par le ministère.

3360

Donc j'ai vu quelqu'un, évidemment, ils ont été obligés de refaire les chartes des compagnies pour que ce ne soit plus les mêmes actionnaires parce qu'il y avait, dans une situation, ils avaient pris deux (2) bâtiments qui, au total, auraient dû être soumis aux évaluations environnementales, en mettre un au nom d'une compagnie, un au nom d'une autre compagnie, 3365 mais c'était les mêmes actionnaires. On a dit, ça appartient directement aux mêmes individus, parce que les mêmes personnes étaient actionnaires des deux (2) compagnies. Ils ont modifié les chartes pour que ce ne soit plus les mêmes actionnaires.

3370 Après ça, on a dit, bien écoutez, c'est sur le même fonds de terre, donc il y a un lien quand même. Apparemment, j'avais quitté la région peu après, il y a eu des démarches pour faire du morcellement des lots, pour que ce ne soit plus, que ce soit sur des lots séparés.

3375 Et évidemment, on essayait d'aller au bout de l'élastique, mais comme je l'ai expliqué tout à l'heure, à un moment donné, ce qui risque d'arriver, on pose des questions, les gens vont chercher des conseils pour savoir interpréter les lois et les règlements, et des fois on arrive au bout et on ne peut plus aller plus loin, sinon c'est plus l'agronome ou le producteur qui appelle, c'est son avocat.

3380 Et comme je l'ai expliqué, on essaie d'aller au maximum, mais il y a les limites qui sont établies par les règles du jeu que le législateur a mises sur la table. Et on si on veut pas se faire accuser d'outrepasser nos pouvoirs, il faut, je veux dire à un moment donné, se rendre compte que les gens ont peut-être, entre guillemets, trouvé la faille dans le système.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3385

Donc au fond, dans une perspective environnementale, vous auriez aimé que de temps en temps, l'instrument réglementaire soit plus apte à atteindre les fins environnementales que vous aviez; vous aviez les limites d'un règlement qui, tout à coup, vous contraignaient dans certaines de vos actions.

3390

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3395 Dans la mesure où je suis personnellement, dans le travail que je faisais en région, et avec tous les collègues de travail que j'ai eus, effectivement. La volonté des gens était effectivement de faire en sorte que les projets qui auraient dû passer, de ne pas les échapper.

Mais évidemment, il fallait quand même respecter les contraintes, de la façon dont les règles du jeu avaient été écrites.

3400 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

3405 Quand vous avez eu ces malaises-là, est-ce qu'il y a eu un bilan de fait, interne au ministère, dans lequel vous avez pu recenser un certain nombre de cas manifestement tirillés, manipulés, où on faisait indirectement ce que le règlement ne permettait pas de faire directement; est-ce qu'il y a eu une espèce d'état des lieux qui a été fait.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3410 À ma connaissance personnelle, je me rappelle pas qu'un tel bilan comme ça a été fait. Je sais pas si ça a été fait plus récemment, mais avec moi, ce que je connais, je me rappelle pas qu'il y a eu un bilan comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3415 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3420 Alors voilà, monsieur.

PAR M. GASTON CADRIN:

3425 Alors si j'ai bien compris, je sais pas si j'ai bien compris, est-ce que finalement, c'est le règlement qui prévalait et les surplus de fumiers, dans certains secteurs, que ce soit dans la vallée de la Chaudière ou ailleurs, on n'en tenait pas compte; est-ce que j'ai raison d'interpréter ça comme ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3430 Monsieur Bouchard.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3435 Non. En 1997, dans la réglementation, il y avait des municipalités en surplus et compte tenu de cette situation-là, il y avait des règles particulières qui imposaient des restrictions comme la propriété des sols et des choses comme ça. Le fait qu'une municipalité soit en surplus n'entraînait pas automatiquement l'arrêt de tout projet de développement.

3440 Il y a eu des périodes où, en 81, il y avait un moratoire sur toutes les exploitations avec une gestion liquide dans les bassins des rivières Chaudière, Yamaska et l'Assomption. À cette période-là, aucun projet avec une gestion liquide ne pouvait être autorisé.

3445 Bon, cette mécanique-là, ce moratoire-là, très formel, qui touchait l'ensemble des projets liquides, a été remplacé en 1984 par une notion de municipalité en surplus. Et à ce moment-là, bien, ce n'était plus une interdiction mais l'obligation d'être propriétaire des sols, dans les municipalités qui étaient réputées en surplus, évidemment avec une autre façon de calculer, à l'époque.

3450 À un moment donné, dans le bassin de la rivière l'Assomption, on est revenu avec un moratoire qui, encore là, ne visait que la production porcine, et il y avait eu aussi le programme de rachat. Donc ça, ça a fonctionné peut-être de 88 jusqu'en 96. Et en 97, on est revenu avec des contraintes de municipalités en surplus, avec bon, la façon de calculer, comme on l'a mentionné à plusieurs reprises. Mais ce n'était pas un moratoire interdisant la réalisation de projets.

3455 Et c'est ce qui explique, dans une certaine mesure, que même, comme monsieur Van Oyen l'expliquait tout à l'heure, même en période où il y avait des municipalités dites en surplus dans Chaudière-Appalaches, qu'il s'est quand même fait la construction d'un certain nombre de bâtiments d'élevage, notamment de production porcine, dans des MRC et dans des municipalités qui étaient réputées en surplus.

3460 Parce que la contrainte, ce n'était pas l'interdiction mais l'obligation d'être propriétaire des sols, évidemment en fonction des règles de fertilisation prévues dans le PAEF.

3465 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans le RRPOA, il y avait obligation d'être propriétaire des terres?

3470 **PAR M. SERGE BOUCHARD:**

Oui.

3475 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Ce qui n'est plus le cas maintenant, mais il y a obligation d'avoir soit en location, soit par entente d'épandage ou soit en pleine propriété, des terres pour pouvoir épandre la production.

3480 **PAR M. SERGE BOUCHARD:**

Dans le REA, qui a remplacé le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole en juin dernier, il y a les mesures transitoires qui font en sorte que des nouveaux projets,

des nouveaux lieux d'élevage de porcheries, dans les municipalités en surplus, sont formellement interdits.

3485

Dans certains cas, c'est possible avec un traitement complet, avec bon, évidemment, les restrictions qu'on a mentionnées et il y a certaines augmentations de cheptel qui sont, somme toute, permises.

3490

Donc on a une mesure, actuellement, qui s'applique de façon transitoire quand même, mais qui est plus contraignante que les mesures qui s'appliquaient de 97 à 2002, où les gens qui disposaient en propriété des sols, ou qui avaient un traitement total ou partiel, pouvaient quand même développer leur entreprise.

3495

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va, monsieur?

PAR M. GASTON CADRIN:

3500

Ma première sous-question, concernant, étant donné qu'on avait réalisé...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3505

Mais monsieur, est-ce que c'est toujours en relation avec ça? Parce qu'il y a d'autres personnes d'inscrites.

PAR M. GASTON CADRIN:

3510

Oui, c'est en relation avec ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Et après ça, on termine avec vous.

3515

PAR M. GASTON CADRIN:

C'est que compte tenu qu'on avait réalisé finalement en partie, à ce moment-là, au début de 90 ou 95 l'assainissement des eaux usées au niveau municipal, est-ce que finalement, les professionnels qui œuvraient au niveau du ministère de l'Environnement, qui attribuaient des permis pour ces exploitations, est-ce qu'ils ne constataient pas, finalement, qu'il y avait un genre de gâchis environnemental, il y avait aussi une contestation sociale dans les milieux ruraux, est-ce qu'ils ont pas fait pression, est-ce que finalement ils ont envoyé des avis au sous-ministre pour que ça se rende quelque part pour que sur le plan politique, qu'on révise les affaires ou finalement, il y a personne qui a réagi à l'intérieur du ministère.

3525

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Fortin.

3530

PAR M. PIERRE FORTIN:

Bien, il y a eu des tournées de consultation, de concertation, il y a eu des États de l'environnement qui ont été produits, il y a eu des échantillonnages qui ont été réalisés, il y a eu des problèmes qui ont été soulevés par l'ensemble des intervenants, et on a eu des modifications réglementaires qui se sont appliquées au fur et à mesure.

3535

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3540

GUY DROUIN

3545

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Jacques Berthiaume, producteur de porcs. Il n'est pas là?

3550

Monsieur Guy Drouin.

Bonsoir monsieur.

PAR M. GUY DROUIN:

3555

Bonsoir madame la Présidente. Moi, j'aurais une question, deux (2) questions à monsieur Gingras.

Dans votre exposé, monsieur Gingras, vous parlez de la paroisse de Saint-François-de-Montmagny dont l'eau de son réseau d'aqueduc était dangereuse pour la population. En quoi elle était dangereuse, j'ai mal saisi un peu votre présentation. C'était les nitrates, si je me souviens bien?

3560

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gingras.

3565

PAR M. BENOIT GINGRAS:

3570 Alors dans la présentation, on a effectivement souligné que certaines municipalités avaient des problèmes à contrôler ce qu'on appelle des résidus de traitement de l'eau, généralement par le chlore, des résidus chlorés, dans un groupe de produits chimiques qui sont les trihalométhanes.

3575 Et qu'une municipalité en particulier, on l'avait identifiée, présente des problèmes majeurs de concentration de trihalométhanes et qui justifiait, actuellement, qu'on se penchait sur la question d'un point de vue santé publique, avec des ressources au niveau provincial de l'Institut national de santé publique, qu'on se penchait sur la question pour voir le type d'avis relativement à la santé qu'on pourrait faire à la population.

3580 Maintenant, on n'a pas mentionné que cette eau-là, j'ai pas mentionné que cette eau-là présentait nécessairement un risque immédiat pour la santé de la population, et c'est ce qu'on est en train d'évaluer, quel est le niveau de risque que ça peut représenter, en termes de temps, combien de temps est-ce que, par exemple, une population ou des gens pourraient consommer
3585 une eau qui contient ces concentrations de trihalométhanes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Qu'est-ce que ça peut avoir comme conséquence, le trihalométhane, sur la santé.

3590

PAR M. BENOIT GINGRAS:

Encore là, je dirais apparenté un peu aux nitrates, il y a beaucoup d'incertitude dans les études scientifiques en ce qui concerne, enfin, une hypothèse d'effet cancérigène à long terme,
3595 le long terme n'étant pas, dans des études scientifiques, défini. Une hypothèse aussi non confirmée d'effet chez le fœtus des femmes enceintes, en termes éventuellement de malformation, d'atteinte peut-être sur l'évolution aussi de la grossesse.

Mais c'est plein d'incertitude, de sorte qu'on n'est pas en mesure de confirmer
3600 l'importance du risque, et même s'il y a un risque, ou le degré de risque.

Et c'est en fonction de ça et en fonction de la littérature scientifique mondiale, on tente de voir, est-ce qu'il y aurait, dans ces conditions-là, un avis à émettre à la population, compte tenu du temps que peut prendre éventuellement la municipalité pour corriger le problème.

3605

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

3610

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

La teneur en trihalométhanes, à Saint-François, est de combien.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

3615

Elle est de l'ordre de neuf cents (900), neuf cents microgrammes (900 [g]).

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3620

Et la norme du règlement.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

3625

Actuellement, au Québec, elle est de quatre-vingts microgrammes (80 [g]).

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Donc on dépasse dix (10) fois la norme que le gouvernement a imposée.

3630

PAR M. BENOIT GINGRAS:

3635

Exact. Mais si vous permettez, je veux quand même préciser que la cause de ça, parce que bon, on est dans le cadre des audiences sur la production porcine, on n'est pas en mesure d'établir un lien, qu'est-ce qui cause des difficultés, enfin, ou les concentrations élevées de résidus chlorés comme ça. En partie, c'est lorsqu'en plus des microbes, il y a des matières organiques en concentration importante dans l'eau.

3640

C'est sûr, est-ce que ces matières organiques là sont d'origine naturelle ou dues éventuellement à de l'application de déjections, ou de d'autres sources de matières organiques dans l'eau, on n'est pas en mesure, on le sait pas actuellement.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3645

Mais si je comprends bien, quand on a de la présence excessive de trihalométhanes par rapport à des normes, on réagit pas de la même manière que quand on trouve une pollution de coliformes fécaux par exemple; là, vous intervenez tout de suite. Tandis que là, c'est une intervention plus stratégique, à terme plus long.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

3650

Exact, monsieur Beauchamp. Si on a affaire à une contamination microbienne qui peut présenter un risque immédiat, donc et dû à la santé, l'avis est émis immédiatement, et même sur une base réglementaire.

3655

En ce qui concerne les concentrations de certains produits chimiques comme les trihalométhanes, comme les nitrates, dans d'autres cas même de l'arsenic sur une base c'est-à-dire de source naturelle, on sait qu'actuellement il y a certaines sources qui peuvent avoir des

3660 niveaux, des concentrations d'arsenic qui dépassent enfin les recommandations sans nécessairement dépasser les normes, mais les recommandations par exemple de l'Organisation mondiale de la santé, bien encore là, c'est sur un effet à long terme.

3665 Donc il faut réfléchir sur le type d'avis à émettre, contrairement à un avis par exemple d'ébullition qui est un avis immédiat, parce que ça représente un risque immédiat à la santé de la population.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Ça va. On reprendra pas l'audience de l'eau là-dessus.

3670 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Drouin.

PAR M. GUY DROUIN:

3675

Monsieur Gingras, j'ai une autre question pour vous. Savez-vous où la municipalité de Saint-François-de-Montmagny puise son eau.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

3680

À ma connaissance, écoutez, il faudrait peut-être que je vois ou que je vérifie auprès d'un de mes collègues, si vous le permettez.

PAR M. PIERRE FORTIN:

3685

On aurait un élément de réponse, ici.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3690

Je savais que j'en viendrais à vous!

PAR M. PIERRE FORTIN:

3695

On pouvait pas faire autrement. Donc je demanderais à monsieur Serge Robert, qui est avec nous, qui aurait aussi des éléments sur la première partie de la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3700

Bonsoir monsieur Robert.

PAR M. SERGE ROBERT:

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

3705 Pour l'alimentation en eau de la municipalité de Saint-François, la prise d'eau est dans la rivière Morigeau, et c'est une rivière qui a un bassin versant boisé, c'est un milieu forestier finalement.

3710 La cause des trihalométhanes, un complément d'information à ce que monsieur Gingras a mentionné, provient essentiellement de la nature organique de l'eau, il y a beaucoup de matière organique qui provient, c'est un milieu forestier, il y a beaucoup de feuillus donc à l'automne particulièrement, lorsque les feuilles tombent, il y a beaucoup de matière organique dans l'eau. Alors avec le chlore, on forme des thm.

3715 **PAR M. GUY DROUIN:**

Ça répond à ma question. Merci!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3720 Merci.

3725 **PIERRE GIGUÈRE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

3730 Monsieur Guy Lessard, du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches. Monsieur Lessard n'est pas là?

Monsieur Pierre Giguère, de l'UPA. Et vous serez le dernier intervenant ce soir.

Bonsoir!

3735 **PAR M. PIERRE GIGUÈRE:**

Bonsoir madame la Présidente, merci.

3740 D'abord, j'aurais une question pour monsieur Gingras. Dans sa présentation, il a fait allusion de l'étude sur la qualité de l'eau pour trois cents (300) puits qui avait été faite, et aussi d'un suivi au niveau des gastro-entérites déclarées, où on trouvait des problèmes, moi ce que j'en comprenais, il y en avait autant dans des municipalités qui étaient pas identifiées en surplus que dans des municipalités en surplus.

3745

Je voudrais savoir qu'est-ce qui pourrait expliquer ce phénomène-là ou ces problèmes-là décelés dans les municipalités qui étaient pas identifiées en surplus de fumier, les origines ou les causes de ça, ça pourrait être dû à quoi.

3750 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va, monsieur Gingras, vous avez bien compris la question?

PAR M. BENOIT GINGRAS:

3755

Oui, si je comprends bien, il y avait quand même, j'ai compris deux (2) questions dans la même question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3760

C'est que vous avez présenté des données concernant l'analyse de trois cents (300) puits, et monsieur fait référence à des problèmes également d'entérites dans des zones qui ne sont pas, dans des secteurs qui ne sont pas dans des zones...

3765 **PAR M. BENOIT GINGRAS:**

C'est ça, mais je voulais juste préciser, parce qu'il y a pas de lien entre les deux (2) sujets, là.

3770

Bon, en ce qui concerne les données sur les maladies qu'on appelle d'origine hydrique, donc causées par l'eau, qui sont généralement des maladies infectieuses, généralement les éclosions qui sont déclarées, même s'il y a des enquêtes, arrivent rarement à identifier à cause. Lorsque c'est alimentaire, c'est plus facilement identifiable.

3775

Lorsque la source est due à la consommation d'eau, c'est-à-dire l'enquête révèle que les différentes personnes atteintes ont été exposées à la même source d'eau, on arrive rarement à identifier la cause précise de la contamination. Dans certains cas, on sait que ça peut être dû à un puits contaminé par tel type de microbe, sans connaître la provenance du microbe en question.

3780

Alors dans les constats qu'on a faits, et c'est un premier coup d'œil, on était intéressé à savoir, est-ce qu'il pourrait y avoir une corrélation ou un lien entre la fréquence de ces atteintes, généralement qui se manifestent par des gastro-entérites, donc un lien entre le lieu d'habitation des gens et d'éventuelles concentrations de production animale, et on n'en a pas identifié, en tout cas à partir de l'indicateur qui est notre indicateur imprécis, les bilans de surface en phosphore sous forme de P_2O_5 . Donc il y a pas eu de corrélation entre les deux (2).

3785

En ce qui concerne la première question, donc l'étude sur les puits, j'aimerais que monsieur Giguère peut-être précise sa question.

3790

PAR M. PIERRE GIGUÈRE:

On voyait qu'il y avait certains puits, dans des municipalités non en surplus, qui avaient des problèmes aussi, des problématiques, on voyait le diagramme.

3795

PAR M. BENOIT GINGRAS:

3800

Bon, pour ce qui est de cette étude-là, lorsqu'on regarde l'ensemble des cas de contamination des puits, qu'elle soit de nature, d'ordre microbiologique ou due aux nitrates, sans expliquer en détail la méthodologie, c'est qu'on a regardé des puits qui étaient en zone d'épandage important comparés à des puits qui étaient situés dans des zones où il y a pas d'épandage, et lorsqu'on regarde, dans les résultats, l'ensemble de la contamination, qui soit due à des microbes ou à des nitrates, il y avait pas de différence entre les puits situés en zone d'épandage ou de production animale intensive et les puits situés dans les zones où il y a pas de production animale.

3805

3810

Là où on a identifié une différence statistiquement significative, c'est en ce qui concerne la concentration par les nitrates. Dès que les nitrates sont au-dessus de deux milligrammes au litre (2 mg/l), la norme étant de dix (10 mg/l), mais le niveau considéré comme naturel étant de un milligramme au litre (1 mg/l), donc l'ensemble des puits au-dessus de deux milligrammes au litre (2 mg/l), au-dessus de trois milligrammes au litre (3 mg/l) et au-dessus de quatre milligrammes au litre (4 mg/l), on identifie une différence significative entre les puits qui sont situés en zone de production animale intensive comparés aux puits situés dans les zones où il y a pas de production animale.

3815

Lorsqu'on regarde les concentrations au-dessus de cinq milligrammes au litre (5 mg/l) et au-dessus de dix milligrammes au litre (10 mg/l), là, statistiquement, la différence n'est pas significative mais évidemment, on n'a pas beaucoup de puits qui sont concernés à ce moment-là, et ce qui fait une difficulté d'avoir des tests statistiques qui arrivent à des conclusions.

3820

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

3825

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Est-ce que vous étiez assuré d'éliminer, au départ, les choses confondantes comme par exemple le champ d'épuration ou le puits personnel, la fosse septique si c'est des maisons isolées, etc.

3830

PAR M. BENOIT GINGRAS:

3835 Oui, on a regardé ces différents facteurs là qui peuvent être responsables d'une contamination et on n'a pas identifié, de façon évidente, une cause, qu'elle soit locale, donc due aux fosses septiques ou encore - enfin, il y avait pas de différence lorsque des fosses septiques pouvaient être situées à un endroit qu'on considérait comme inadéquat, avec les puits où les fosses septiques étaient bien situées.

3840 Là où on avait une différence en ce qui concerne la contamination uniquement microbiologique, c'est entre les puits de surface et les puits artésiens. Les puits de surface sont plus contaminés que les puits artésiens. Et c'est la même chose pour la contamination aux nitrates, lorsqu'elle est plus élevée; les puits de surface, qu'ils soient en zone de production animale ou pas, sont plus souvent contaminés.

3845 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Juste à propos de vos gastro-entérites tantôt, était-ce des gens qui avaient été hospitalisés ou simplement des gens sur maladie à déclaration obligatoire.

3850 **PAR M. BENOIT GINGRAS:**

3855 Je m'excuse de l'imprécision dans la réponse, il y a deux (2) sources de données. Une qui sont ce qu'on appelle les maladies à déclaration obligatoire, donc ce sont pas des gens qui nécessairement seraient hospitalisés. Et l'autre source de données, ce sont les données d'hospitalisation.

3860 Donc il y a une banque de données, au Québec, des gens qui sont hospitalisés, alors on a regardé les données d'hospitalisation pour cause de maladies entériques identifiées comme des microbes pouvant être contenus, mais ça veut pas dire que ça confirmait l'origine, mais pouvant être contenus dans des déjections animales. Et là, on n'a pas vu de différence.

3865 Mais évidemment, à la fois les cas de maladies à déclaration obligatoire déclarées, c'est reconnu que c'est une infime partie par rapport à la masse de gastro-entérites qui peut survenir, et encore moins évidemment de cas d'hospitalisation, où c'est certain que ce sont uniquement les cas graves, qui ont des conséquences, qui sont hospitalisés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3870 Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

3875 Monsieur Gingras, votre réponse relativement à la relation entre la contamination des puits et des fosses septiques m'apparaît un peu étrange, parce que j'ai compris, à moins que j'aie mal compris ce que vous vouliez nous dire, que vous avez pas décelé de relation entre les fosses septiques et la contamination des puits.

3880 Pourtant, dans plusieurs autres régions, tant les gens de la Direction de la santé communautaire que les gens du ministère de l'Environnement nous ont dit que lorsque des puits en milieu rural étaient contaminés, une analyse de la situation démontrait, dans un très grand nombre de cas, que la source première de contamination était, la plupart du temps, la fosse septique, deuxièmement les arrosages sur le gazon à la résidence, les surfertilisations dans les jardins.

3885 Or, j'ai cru comprendre que vous, vous disiez qu'il y avait aucune relation entre les fosses septiques et la contamination des puits. À ce moment-là, pourriez-vous nous expliquer pourquoi les fosses septiques, en Chaudière-Appalaches, sont tellement mieux construites qu'elles le sont dans toutes les autres régions du Québec.

3890 **PAR M. BENOIT GINGRAS:**

Je crois pas que - j'ai pu mal expliquer la situation.

3895 C'est que statistiquement, on n'a pas été en mesure d'identifier de cause à la contamination, statistiquement. Évidemment, il est très probable que la cause première des nombreux puits contaminés en zones où il y a pas d'épandage, la première cause à laquelle on va penser pourrait être celle des fosses septiques. Ça peut être aussi des animaux domestiques qui ont accès à proximité du puits, etc.

3900 Ce que je disais, c'est que les analyses statistiques, pour toutes sortes de raisons, ont pas réussi à démontrer de lien entre une fosse septique qui pourrait éventuellement être mal située et la fréquence de contamination.

3905 Mais hormis ce défaut à l'outil statistique de le démontrer, on peut en conclure que les causes probables puissent être locales.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

3910 Je suggérerais que vous fassiez un examen de vos outils statistiques. Si les outils statistiques échappent la principale cause de contamination, je pense qu'il y a un problème non seulement avec les puits, mais avec l'outil statistique aussi.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

3915 La connaissance que nous avons des études faites dans d'autres régions et d'autres directions de santé publique sur des puits n'a jamais démontré, statistiquement, le lien entre la proximité par exemple d'une fosse septique, à notre connaissance, et la contamination des puits. Mais la logique veut que lorsqu'on cherche à identifier, dans des activités qu'il y a autour du puits et des aménagements autour du puits, qu'on cherche à identifier les causes de contamination, 3920 on peut en conclure qu'il y a des chances que ça puisse être les aménagements septiques.

Mais à ma connaissance, il y a pas d'études, je pourrai les réviser, qui ont conclu à un lien statistique, c'est-à-dire une corrélation statistique. Et je pense que c'était la même chose dans notre cas.

3925

Mais si vous le permettez, je pourrai réviser les autres études, pour confirmer cette chose.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3930

S'il vous plaît.

Monsieur Giguère.

3935

PAR M. PIERRE GIGUÈRE:

Oui, j'avais une autre question, ce serait pour monsieur Bob Van Oyen.

3940

Dans son exposé, il faisait rapport de 97 à 2002, qu'il y avait eu une augmentation d'unités animales je crois d'autour de soixante-douze mille neuf cents (72 900) unités animales, dont quarante-neuf mille deux cents (49 200) dans la production porcine.

3945

Moi, je voulais juste savoir si ces chiffres tenaient compte aussi des UA qui étaient disparues à la suite d'abandon de production. Autrement dit, c'est tu un calcul net ou sinon, si ces chiffres-là sont pas à l'intérieur, est-ce qu'ils peuvent être évalués en quelque part.

3950

Supposons qu'il y a un producteur, une vieille porcherie, qui demandait d'en construire une nouvelle, si on comptait deux (2) fois les mêmes. Ou la production bovine qui a diminué beaucoup aussi, de tout ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Van Oyen.

3955

PAR M. BOB VAN OYEN:

Alors madame la Présidente, on m'indique que ça tient compte des diminutions de cheptel desquelles on a été avisé. Mais c'est sûr que si un producteur a cessé sa production sans nous aviser, sans faire annuler son certificat d'autorisation, ce n'est pas comptabilisé.

3960

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

3965 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Par exemple, comme vous le mentionnez, il y a plusieurs certificats qui étaient pour la construction d'un réservoir à lisier, à ce moment-là, est-ce qu'on compte à nouveau les unités animales ou si c'était tout simplement les unités animales qui étaient là. On demande un certificat d'autorisation mais, en fait, on n'ajoute pas d'unités animales.

3970

PAR M. BOB VAN OYEN:

Madame la Présidente, non. Lorsqu'on a par exemple un certificat d'autorisation pour la construction d'une fosse, très souvent on va s'apercevoir qu'il y a une légère augmentation du nombre d'unités animales qui est demandée en même temps, mais on ne fait pas de double comptabilisation. C'est vraiment des unités animales nouvelles.

3975

PAR LA PRÉSIDENTE:

3980

D'accord.

Ça va, monsieur?

3985 **PAR M. PIERRE GIGUÈRE:**

Oui, merci. Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3990

Alors je vous remercie d'avoir participé à cette séance publique, je vous invite demain après-midi et demain soir à poursuivre les échanges avec nos personnes-ressources.

Bonne nuit à tous, bon retour chez vous, soyez prudents sur les routes.

3995

SÉANCE AJOURNÉE AU 6 FÉVRIER 2003 À TREIZE TRENTE (13 H 30)

4000

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4005

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.